[D]EUX GRANDS JOURNALISTES

MONTALEMBERT

ET

LOUIS VEUILLOT

PAR

Julien de NARFON

AVEC UNE PRÉFACE : " LES DEUX ÉCOLES " ET, EN APPENDICE, LA REPRODUCTION DES DERNIÈRES POLÉMIQUES SUR LOUIS VEUILLOT.

PARIS
GEORGES CRÈS et Cie
116, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 116

Prix : 2 francs

DEUX GRANDS JOURNALISTES

MONTALEMBERT

ET

LOUIS VEUILLOT

DEUX GRANDS JOURNALISTES

MONTALEMBERT

ET

LOUIS VEUILLOT

PAR

Julien de NARFON

AVEC UNE PRÉFACE : " LES DEUX ECOLES " ET, EN APPENDICE, LA REPRODUCTION DES DERNIÈRES POLÉMIQUES SUR LOUIS VEUILLOT.

PARIS

GEORGES CRÈS et Cie

116, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 116

PRÉFACE

LES DEUX ÉCOLES

Les deux conférences qui vont suivre n'ont pas été données en fonction l'une de l'autre, quoique je les aie données l'une et l'autre à l'Ecole des Hautes Études Sociales, pour un auditoire auquel je suis heureux de rendre, en passant, ce témoignage qu'on en trouverait difficilement à Paris de plus instruit, de plus intelligent, j'ajouterai de plus éclectique au meilleur sens du mot.

Si je les réunis aujourd'hui dans cette brochure, ce n'est pas toutefois sans raison. Les deux hommes dont il s'agit sont les chefs laïques reconnus de deux écoles qui se réclament également, mais non pas avec des droits égaux, du catholicisme : l'école libérale, l'école ultramontaine.

Ces deux écoles se présentent toutes deux comme catholiques, absolument, sans réserve, et, je n'en doute pas, avec une pareille sincérité; mais comme, d'autre part, elles se trouvent en contradiction sur nombre de points qui ne sont assurément pas étrangers à la religion, il faut donc qu'il y en ait une qui soit réellement plus catholique que l'autre; et il va de soi que chacune s'attribue à elle-même cette prééminence.

En fait, la plus catholique des deux est celle qui accuse une harmonie plus parfaite avec l'esprit du Christ. Je m'assure que cette proposition ne saurait être contestée par aucun de ceux qui croient que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est la pierre angulaire et le chef invisible de l'Eglise, dont le pape, son vicaire, est le chef visible.

Il ne reste donc qu'à déterminer si c'est dans l'école catholique libérale ou dans l'école ultramontaine que se rencontre au plus haut degré le véritable esprit chrétien.

Or, à qui demanderons-nous la définition du véritable esprit chrétien si ce n'est au Christ lui-même, au Christ qui a seul « les paroles de la vie éternelle »? Et ne l'a-t-il pas défini très clairement, cet esprit, lorsqu'il a dit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de toutes tes forces, voilà le premier commandement ; et voici le second, qui est semblable au premier : tu aimeras ton prochain comme toi-même. Ces deux commandements renferment toute la loi et les prophètes. »

Qu'est-ce à dire, sinon que le véritable esprit chrétien est essentiellement et exclusivement un esprit de charité? Aimer Dieu, aimer ses frères pour l'amour de Dieu, tout est là.

Nul n'a mieux mis en lumière cette vérité fondamentale que l'apôtre saint Paul dans le chapitre XIIe de sa première épître aux Corinthiens : « Aspirez aux dons supérieurs. Aussi bien vais-je vous montrer une voie excellente entre toutes. Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité je suis un airain qui résonne et une cymbale qui retentit. Quand j'aurais le don de prophétie, que je connaîtrais tous les mystères, et que je posséderais toute science ; quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité je ne suis rien. Quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je

livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité tout cela ne me sert de rien... La charité ne passera jamais. S'agit-il des prophéties, elles prendront fin ; des langues, elles passeront; de la science, elle aura son terme. Car nous ne connaissons qu'en partie, et nous ne prophétisons qu'en partie; or, quand sera venu ce qui est parfait, ce qui est partiel prendra fin... maintenant ces trois choses demeurent : la foi, l'espérance, la charité; mais la plus grande des trois c'est la charité. »

Donc aimer Dieu, aimer ses frères pour l'amour de Dieu, voilà ce qui importe par-dessus tout; voilà, au témoignage et selon l'expression même de l'apôtre, « la voie excellente entre toutes ».

La plus catholique des deux écoles dont nous parlons est donc celle qu'inspirent davantage ces deux amours qui sont en réalité le même amour.

Il me semble bien que poser ainsi la question, — et pourrait-on en bonne logique la poser autrement? — c'est la résoudre ; c'est la résoudre au profit de l'école catholique libérale. Non sans doute que celle-ci ait le monopole de la charité, mais parce qu'à tout le moins dans l'ordre le plus essentiel des manifestations extérieures de cette vertu qui est, comme nous venons de le voir, la pierre de touche du plus authentique catholicisme, entendez l'ordre de l'apostolat, la supériorité de l'école catholique libérale sur l'école ultramontaine s'affirme au double point de vue de la doctrine et de l'action.

Au point de vue de la doctrine : parce que sans méconnaître la nécessité de la pratique des autres vertus, naturelles ou surnaturelles, elle fait passer la charité avant tout, et qu'il n'y a donc pas à ses yeux de devoir plus impérieux pour le catholique, et plus pressant, que de répandre la « bonne nou-

velle » du salut et de gagner des âmes, le plus possible d'âmes à Jésus-Christ; tandis qu'au regard de l'ultramontain, et par définition pour ainsi parler, l'essentiel — et l'essentiel à ce point que l'on jurerait que cela seul lui importe — c'est de penser en toutes choses comme le pape et de proclamer très haut son absolue fidélité à toutes les directions romaines...

Au point de vue de l'action : parce que des deux écoles il n'y en a qu'une, et c'est l'école catholique libérale, à laquelle ses méthodes — comme ses principes — ceux-ci favorisant, bien loin de s'y opposer, l'adaptation de celles-là aux besoins changeants de l'humanité — permettent d'exercer sur les non-catholiques — lesquels ne sont souvent séparés de la foi que par l'épaisseur de leurs préjugés... et des nôtres — une salutaire influence.

S'il en est ainsi, on se demandera sans doute comment il se fait que l'école ultramontaine soit à l'heure actuelle plus en faveur — ce qui est indéniable — que l'école libérale dans les plus hautes sphères ecclésiastiques, et peut-être même parmi le peuple chrétien. C'est le scandale de notre temps, et qui s'explique ici par l'ignorance, car le plus grand nombre des catholiques ne connaissent plus guère la religion dans laquelle ils sont nés, ou la paresse, car il est fort commode de s'en remettre au pape du soin de penser pour nous, et d'acquérir par là ou de nous décerner là-dessus à nous-mêmes un brevet d'orthodoxie grâce à quoi nous nous tenons pour quittes envers Dieu ; là par le penchant naturel de tout pouvoir à se fortifier lui-même et à tenir donc en suspicion ceux qui parlent de liberté.

Il faut ajouter qu'au sein de l'Eglise catholique, tout se décidant par voie d'autorité, il n'est pas étonnant que dans les inévitables conflits qui y surgissent, comme il en surgit au sein

de toute société organisée, le dernier mot ne soit pas facilement au libéralisme. Et c'est bien plus difficile après le concile du Vatican qui, par la déclaration solennelle de l'infaillibilité pontificale, a si grandement renforcé l'autorité du pape et ouvert ainsi la voie à une centralisation excessive de tous les rouages du gouvernement ecclésiastique.

Mais on voit où cela nous mène : dans nos habitudes d'esprit, à une sorte de déchristianisation progressive du catholicisme ; dans le monde — et principalement en France, parce que l'autoritarisme religieux y sévit plus qu'ailleurs et y rencontre moins de résistance — à une déperdition lamentable de vie spirituelle, d'où l'on en viendra, si l'on n'y est déjà venu, à une totale indifférence en matière de religion.

Est-il possible de réagir ? Je le crois. Et ma joie serait grande si ce petit livre, qui oppose, dans la personne de leurs chefs respectifs, l'école catholique libérale et l'école catholique ultramontaine, aidait, si peu que ce fût, à une aussi bienfaisante réaction.

Julien DE NARFON.

MONTALEMBERT [1]

Mesdames,
Messieurs,

Je n'ai à vous parler que de Montalembert journaliste, ou plus précisément de Montalembert en fonction, comme on dit aujourd'hui, de la lutte ardente qu'avec des hommes tels que Lamennais, Gerbet, Rohrbacher, Lacordaire, de Coux, Bartels, Daguerre et d'Ault-Duménil, pour ne citer que les principaux rédacteurs de l'*Avenir*, il a soutenu dans ce journal, de petit format et de courte durée, mais dont l'influence fut si grande et si durable, pour Dieu et la liberté.

Ni Montalembert, ni l'*Avenir* ne ressemblent, je vous en préviens, au type le plus répandu du journaliste ou du journal à notre époque d'information à outrance où l'interview et le fait divers tiennent une place que beaucoup de bons esprits jugent excessive.

L'*Avenir* était essentiellement un organe de doctrine, et Montalembert y besognait de la plume un peu à la manière dont ses ancêtres avaient, sur d'autres champs de bataille, besogné de l'épée. Il ne croyait point que cette plume lui eût été donnée pour saisir l'opinion de pensées plus ou moins profondes de personnages à la mode en mal de réclame ou, du moins, de publicité. Avant d'écrire sous le regard de l' « unique maître de son intelligence» : le Christ, il n'interrogeait que sa conscience, éclairée, il va sans dire, par l'enseignement tradi-

(1) Conférence prononcée à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales.

tionnel de l'Eglise. Et le seul fait qui lui parût digne de l'occuper, c'était le fait universel, constant, à la réalisation duquel doivent cependant coopérer toutes les âmes vraiment chrétiennes, le fait de la libération du monde par l'Evangile.

Aussi bien, Mesdames et Messieurs, la vie de Montalembert fut-elle splendidement une, et de telle sorte que l'on retrouve dans ses articles de l'*Avenir* le grand honnête homme, selon la moins banale et la plus haute acception du mot, le grand orateur, le grand catholique, le grand libéral qui à ces divers titres a si bien servi l'Eglise, son pays, et on peut bien ajouter l'humanité, car rien de ce qui est noblement humain ne lui fut étranger. Montalembert est un de ces hommes qui, selon le beau mot de Carlyle, font honneur à l'homme.

Il ne lui a même pas manqué ce quelque chose d'achevé que donne le malheur, comme a dit notre Bossuet, et de tous les malheurs le pire, à n'en juger que sur l'apparence, pour un bon soldat du Christ, celui d'être désavoué, condamné même par le chef de l'Eglise, mais en réalité le plus profitable, parce qu'il lui fournissait la plus magnifique occasion d'exercer sa vertu, de rendre témoignage de sa foi, et que plus dure est l'épreuve, mieux elle trempe une âme forte, un cœur viril.

Nous verrons d'ailleurs que ni le désaveu, ni la condamnation auxquels je viens de faire allusion n'étaient sans appel.

On peut distinguer trois périodes dans la vie de Montalembert et qui répondent en quelque manière aux trois formes de la vie de l'Eglise : la période militante, la période souffrante, la période triomphante. La troisième est posthume, mais j'ai le droit de dire quand même que c'est une période de sa vie, car au regard de la foi la mort est beaucoup moins une fin qu'un commencement.

I

Vous entendez bien, Mesdames et Messieurs, qu'il n'y a pas entre ces trois périodes de la vie de Montalembert une ligne

de démarcation absolue. Il a combattu dès son entrée dans la vie publique et jusqu'à son dernier souffle, et toute souffrance ne lui fut pas épargnée même avant l'encyclique *Mirari vos.* D'autre part, il connut, très jeune encore, la gloire, et celle-ci, malgré tout, lui demeura fidèle. Mais enfin, ses premières batailles sont exemptes de doute, de tristesse, de découragement. Il est sûr de la victoire, il va au feu joyeusement, et son ardeur est entretenue non seulement par la certitude de la bonté de sa cause, mais par une entière confiance dans le chef visible de l'Eglise. La première parole de Rome qui trompera son attente, sans ébranler sa foi, ouvrira dans son cœur une blessure qui ne se cicatrisera jamais, et le triomphe final, il ne le verra pas, du moins de ses yeux mortels.

Le premier numéro de l'*Avenir* parut le 16 octobre 1830. Montalembert était en Irlande. A peine a-t-il reçu le nouveau journal, à peine a-t-il pris connaissance de son programme, il écrit à Lamennais : « Tout ce que je sais, tout ce que je peux, je le mets à vos pieds. » Et Lamennais répond : « Je serai heureux de vous être associé pour la défense de la plus belle cause pour laquelle des hommes puissent combattre : Dieu et la liberté... quelque sujet que vous vouliez traiter, Monsieur, l'*Avenir* vous ouvrira toujours ses colonnes. » Cette réponse est du 2 novembre. Trois jours après, le maître et le disciple scellaient dans un entretien émouvant, où leurs cœurs, que la même grande espérance et le même dévouement faisaient battre, s'ouvraient spontanément l'un à l'autre, une de ces amitiés fondées sur l'accord complet des âmes et très supérieures donc aux sentiments superficiels qui le plus souvent rapprochent les hommes sans les unir. *Eadem velle, eadem nolle, vera amicitia est.*

A quel besoin, qui explique sa naissance et surtout l'immense intérêt qu'il suscita de toutes parts comme aussi les attaques de tous les conservatismes ligués bientôt contre lui, répondait l'*Avenir* ? Pour s'en rendre compte, il est nécessaire de se rappeler le pitoyable état où se trouvait alors réduit le catholicisme dans notre pays.

« Cette religion était bien malade, écrivait Jules Janin. La Révolution de Juillet l'a tuée tout à fait. » Et Henri Heine : « La vieille religion est déjà tombée en dissolution. La majorité des Français ne veut plus entendre parler de ce cadavre et se tient le mouchoir devant le nez quand il s'agit de l'Eglise. »

L'abbé Chatel fondait l'Eglise française. Le Père Enfantin se déclarait le messie des temps nouveaux et proclamait la réhabilitation de la chair. « Le nouveau roi, mandait l'ambassadeur de Sardaigne à son gouvernement, affecte de n'avoir pas de religion, de ne pas assister aux cérémonies publiques de l'Eglise, de faire travailler le dimanche dans son palais. »

Les rares jeunes gens connus pour faire leurs pâques étaient montrés au doigt dans les rues. « Le moment arrive, affirmait Casimir Périer aux évêques, où vous n'aurez plus pour vous qu'un petit nombre de dévotes. » « La religion était opprimée par le gouvernement et haïe par une grande partie de la nation », écrira plus tard Lamennais dans le mémoire justificatif présenté à Grégoire XVI.

Et les catholiques, que font-ils ? Car enfin, même sous Louis-Philippe, il devait y avoir des catholiques dans ce pays. Ils ont une attitude qui conviendrait tout au plus, dit l'*Avenir*, « à des moutons en présence du boucher ». Et les évêques, que font-ils ? Mais la France a-t-elle encore des évêques ? « Les évêques, intimidés et comme accablés, nous dit Louis Veuillot, demeuraient cois. » Ou s'ils osaient prendre la parole ce n'était guère que pour exprimer la résignation la plus humiliée : « On veut se passer de nous, écrit à ses prêtres Mgr Devie, évêque de Belley, eh bien ! tenons-nous calmes dans cette espèce de nullité. »

Mais voici qu'au milieu de l'universel abaissement et de l'universelle abdication de l'épiscopat, du clergé et des fidèles, quelques hommes se sont levés qui arborent fièrement leur nom de catholiques, ce nom « grand comme le monde », dira bientôt Montalembert à la Chambre des Pairs, et dont la généreuse initiative, excitatrice d'énergies, ramènera au bon

combat pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise, le salut des âmes, les troupes dispersées et découragées auxquelles ils insuffleront l'indomptable foi et l'invincible espérance qui les soutiennent eux-mêmes, après les avoir ralliées sous le signe sacré de la rédemption.

Messieurs, il n'y a personne qui ait fait plus que Montalembert pour rendre aux catholiques du XIX[e] siècle cette confiance dans la force de leur droit qu'ils avaient si complètement perdue. C'est de lui qu'ils rapprirent que Dieu veut qu'on le serve non seulement avec amour mais avec fierté, car l'honneur de le servir vaut une royauté : *cui servire regnare est.* Voyons cependant sur quel terrain nouveau, où il était d'ailleurs facile de prévoir que l'on se heurterait à bien d'autres résistances que celles de l'ennemi, l'*Avenir* les appelait.

Que demandent les peuples ? C'est Lamennais qui va nous le dire. Les peuples demandent la liberté et l'égalité chrétiennes : « liberté pour la famille, la commune, la province et la nation entière d'administrer respectivement leurs intérêts particuliers et leurs intérêts communs ; égalité, c'est-à-dire l'amélioration du sort des masses, partout si souffrantes, des lois de protection pour le travail, d'où résulte une plus équitable distribution de la richesse commune ; qu'une législation sans entrailles, refuge éternel du privilège que vainement on s'efforce de déguiser sous des noms menteurs, ne repousse plus de toutes parts le pauvre dans sa misère ; que les biens destinés par le père céleste à tous ses enfants lui deviennent accessibles ; que la fraternité humaine cesse d'être un mot dérisoire et vide de sens. »

Or, tout cela implique une transformation politique et sociale à laquelle l'Eglise ne doit pas rester étrangère.

Car, premièrement : le mouvement qui aboutira tôt ou tard à cette transformation est d'origine foncièrement chrétienne.

En outre, ce mouvement favorisera l'expansion de la vraie religion. En effet, deux causes l'ont arrêtée : la servitude réelle des croyants vis-à-vis du pouvoir, et la rupture apparente entre la science et la foi.

Enfin, l'Eglise seule est capable de fonder et d'affermir le nouvel ordre social, car seule elle peut établir, dans une mesure qui respecte tous les intérêts et tous les droits, la proportion, si longtemps cherchée, entre le salaire, les forces et le travail de l'ouvrier. D'ailleurs, la seule puissance capable de triompher de l'anarchie, c'est l'autorité pontificale. Il est donc nécessaire que l'Eglise se jette hardiment dans le grand courant démocratique, et qu'elle s'y mêle assez pour pénétrer les masses. « Quand le christianisme et la philanthropie athée, lit-on dans le numéro du 15 janvier 1830, se rencontreront face à face dans les ateliers et sur les places publiques, le peuple reconnaîtra vite le vieil ami des opprimés et des pauvres. »

L'*Avenir* attaquera donc les lois qui empêchent les artisans « de s'associer, de s'entendre, de résister en masse aux exigences des capitalistes ». Outre la liberté d'association, il réclamera le suffrage universel à base communaliste et la décentralisation administrative. Il revendiquera magnifiquement la liberté de conscience, et les deux libertés civiles qui en découlent : liberté de la presse, liberté de l'enseignement.

« Toutes ces libertés que nous réclamons d'une voix forte et altière, dira Montalembert aux catholiques nombreux qu'effrayaient les audaces de l'*Avenir*, vous les invoquez en secret et vous en usez les premiers à mesure qu'elles se laissent conquérir. La liberté d'enseignement ? Y a-t-il un seul d'entre vous qui n'en reproche l'absence à son père ou qui ne la demande à Dieu pour ses enfants ? Même dans l'âge d'or de la légitimité vous en étiez les champions, et vos chefs les plus honorables l'ont revendiquée des premiers à la tribune nationale. La liberté d'association ? Mais chaque jour vous cherchez à l'établir ; chaque jour vous gémissez avec nous sous le poids du Code pénal de l'empire et du despotisme administratif. Enfin, la liberté de la presse! mais aujourd'hui que deviendrions-nous sans elle ? N'est-ce pas elle qui veille à la sûreté de vos foyers, qui défend seule vos droits, qui poursuit d'un regard implacable les menées de vos adversaires et qui, d'une

voix éclatante, s'en va chaque jour proclamer, d'un bout de la France à l'autre bout, le récit de vos injures ? » (Article du 6 mars 1830 : « A ceux qui aiment ce qui fut. »)

Avec plus de vivacité encore Lacordaire s'efforçait de rallier les traînards : « Catholiques, écrivait-il, laissons à ceux qui n'ont foi qu'aux princes de la terre les espérances de la servitude. Laissons-les dire que tout est perdu si la presse parle... Ce sont des enfants d'un jour qui n'ont pas encore vu d'éclipse et qui se tordent les mains en invoquant je ne sais quels dieux. Pour nous, voyageurs depuis longtemps sur cette terre, ne nous troublons pas de si peu, et notre crucifix sur la poitrine, prions et combattons : les jours ne tuent pas les siècles, la liberté ne tue pas Dieu. »

Encore est-il indispensable que l'Eglise regagne la confiance et l'amour du peuple. Pourquoi les a-t-elle perdus ? Parce que le prêtre est devenu le gendarme de la royauté, l'instrument de l'administration : « Un archevêque, c'est aussi un préfet de police », avait dit Maury.

D'où la nécessité de rompre avec les anciens partis.

On devine l'indignation des légitimistes, pour qui l'union du trône et de l'autel, dont ils se refusaient à voir et l'inconsistance et le danger, avait toujours une valeur d'axiome. Je dois reconnaître que Montalembert ne suivait pas là d'un pas toujours égal celui qu'on a justement appelé le prophète de la démocratie. Il demeurait royaliste de cœur tout en s'avouant que Lamennais avait raison. Et cette sorte de dualisme l'inclinait à arrondir un peu, quant à lui, les angles d'une polémique particulièrement irritante.

L'*Avenir* n'en continue pas moins de développer son programme. Rupture avec les anciens partis, ai-je dit ; donc, séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce n'est pas que l'*Avenir* ignore ou méconnaisse la thèse catholique de l'union de l'Eglise et de l'Etat, et il est sans doute regrettable que ses censeurs n'aient pas daigné ou n'aient pas paru s'en apercevoir. « Si la société se trouvait dans l'ordre voulu de Dieu, l'Eglise et l'Etat devraient être inséparables comme l'âme et le corps. » C'est

Lamennais qui s'exprime ainsi ; il est vrai que l'auteur d'un livre imprimé à Avignon avec la permission du maître du sacré palais, nous avertit qu'il ne faut pas interpréter les pensées des rédacteurs de l'*Avenir* d'après leurs paroles, parce qu'ils manquent de sincérité. Ce procédé de discussion, nous avons appris nous aussi, par expérience passive, à le connaître. Il ne nous étonne plus s'il nous indigne encore. Peu de gens, au surplus, parmi ceux-là mêmes qui en font la règle de leur critique, le confessent avec cette ingénuité.

S'étant mis en règle avec la thèse, ainsi que nous venons de le voir, et n'envisageant plus que l'hypothèse, c'est-à-dire les réalités contingentes, les réalités, non telles qu'elles devraient être, mais telles qu'elles sont, les réalités enfin avec lesquelles il faut bien compter puisque nous ne vivons pas et qu'il ne dépend pas de nous de vivre dans l'absolu, les rédacteurs de l'*Avenir* estiment que le Concordat a fait son temps. L'hypothèse concordataire exige, en effet, du côté de l'Etat, un minimum de garanties religieuses que l'Etat ne donne plus, et dès lors, la condition essentielle du pacte cessant d'être remplie, la séparation s'impose. Il est scandaleux qu'un gouvernement dont on ne peut dire qu'il soit catholique, continue de prétendre à nommer les évêques. Il est humiliant pour le clergé d'être payé par qui le méprise. Sans doute le budget des cultes constitue une dette nationale, et il ne s'agit pas de déclarer que l'Etat ne doit plus rien à l'Eglise. Il s'agit pour le clergé de renoncer de lui-même à un argent dont ses ennemis ont fait, contrairement à toute justice, le gage de sa servitude.

Il faut relire, Messieurs, les pages brûlantes de foi où Lacordaire repousse, plutôt à vrai dire qu'il ne les réfute, les objections de la timidité ou de la peur. La suppression du budget des cultes, ce serait pour nous la ruine, gémissent ceux qui ne peuvent concevoir l'Eglise qu'entretenue par César. « Vous serez, leur répond Lacordaire, comme le prolétaire qui prend ses bras et s'en va, avec Dieu pour patrimoine, avec l'espérance qui ne trompe pas, avec des millions d'âmes qui

vous aiment. Votre maître n'en avait pas tant, et il a vaincu. — Mais comment vivra l'Eglise sans dotation? — Dieu le sait, pour moi je l'ignore et j'ignore bien davantage comment elle vivra sans liberté. — Mais que feront nos ennemis quand nous ne serons plus à leur solde? — La liberté ne se donne pas, elle se prend. Et si vous l'avez perdue, si vous en avez manqué sous les rois qui se disaient vos amis, n'en cherchez qu'une cause : vous l'attendiez au pied de leurs palais. Cela suffit, la liberté ne descend jamais l'escalier des rois. »

Et Montalembert dénonce à son tour, avec une souveraine éloquence, « l'alliance impure du pouvoir et du culte » : « Qu'a-t-il fait pour le trône, ce gallicanisme qui vivait de son salaire et s'étalait à son ombre ? Qu'ont-ils fait pour l'Eglise, ceux qui croyaient que payer c'était faire vivre et qui nous ont légué la foi des peuples mille fois plus attiédie qu'au sortir des mains du geôlier de Pie VII ? Non, l'alliance impure du pouvoir et du culte est brisée à jamais : les rois que Dieu avait constitués ses ministres ont voulu traiter avec lui d'égal à égal ; mais lui, après leur avoir permis de vivre quelques siècles dans leur folie, a retiré de dessous leur trône sa main éternelle, et les voilà qui roulent dans l'abîme. Ah ! souffrez que nous, chrétiens, nous allions concentrer notre foi et notre espérance au pied du seul trône qui n'a point de secousse à craindre sur la terre parce que ses racines sont dans le ciel ! »

Le journalisme contemporain ne nous a pas habitués, Mesdames et Messieurs, à de telles envolées. D'ailleurs, c'est bien moins par la phrase oratoire que se distingue Montalembert que par la noblesse de la pensée, la générosité des aspirations, l'ardeur de la foi. La Bruyère nous a dit son heureuse surprise de découvrir un homme où il ne pensait trouver qu'un auteur. Ne cherchions-nous qu'un journaliste dans le Montalembert de l'*Avenir* ? C'est une âme que nous y voyons à découvert, une âme toute vibrante de l'amour divin.

Mais les audaces du vaillant petit journal n'en inquiétaient pas moins la hiérarchie. D'ailleurs, toutes ses campagnes avaient pour fin dernière, hautement avouée, l'émancipation

chrétienne des peuples au-dessus desquels eût plané, incontestée, la souveraineté spirituelle et pacifique du pape. C'était de quoi froisser doublement le gallicanisme invétéré des évêques. Les journaux religieux et les journaux conservateurs unirent leurs forces contre ces novateurs qui prêchaient la révolution au nom de la religion. Avec quelle mauvaise foi furent dénaturées les intentions des rédacteurs de l'*Avenir* et attaquées leurs doctrines, vous pourrez vous en faire, Messieurs, une idée juste en vous rappelant par quels procédés on a combattu de nos jours le mouvement si généreux et si profondément chrétien du « Sillon ». Aussi bien, l'*Avenir* envoyait-il son salut le plus enthousiaste et le plus fraternel à l'Irlande soulevée contre ses oppresseurs, aux Belges reconquérant contre les Hollandais l'indépendance que leur avaient fait perdre les traités de Vienne, et surtout à la Pologne insurgée. Montalembert, admirateur passionné de l'héroïque nation qui ne s'étonnait pas d'être abandonnée de Dieu et des hommes parce que, disait-elle, « le ciel est trop haut et la France trop loin », Montalembert donnait libre cours aux sentiments extrêmes où le jetait l'inertie des puissances qui laissaient s'accomplir l'œuvre d'iniquité. Il écrivait notamment, le 9 juin 1831 : « Un égoïsme sec et froid a pénétré dans toutes les sommités sociales... Rien ne pourra émouvoir les gouvernements, nous le savons. Ils sont devenus comme ces statues de bronze que les peuples arrosaient de sang pour les attendrir, mais qui n'avaient point de cœur et qui ne rendaient d'oracles qu'en faveur de la victoire. »

Quelques mois auparavant une insurrection avait éclaté dans la Romagne pontificale. Ce n'était pas à l'heure où le pape sentait son pouvoir temporel menacé qu'il était raisonnable d'espérer que le Saint-Siège donnerait sous une forme quelconque une approbation aux hommes que les gouvernements, appuyant les doléances épiscopales, s'accordaient à lui dénoncer comme les pires révolutionnaires.

Ce fut l'erreur de Lamennais et de ses collaborateurs de ne pas comprendre cela. Forts des services immenses qu'ils avaient

déjà rendus à l'Eglise, n'admettant pas une seconde que Rome, si elle les jugeait, les pût condamner, car, d'une part, ils ne doutaient point de leur droit, et d'autre part, ils ne croyaient pas que des préoccupations humaines fussent capables d'influer sur la justice du souverain pontife, ils décidèrent de suspendre la publication de leur journal et d'en appeler à Grégoire XVI. Le dernier numéro de l'*Avenir* est du 15 novembre 1831.

Lamennais, Montalembert, Lacordaire partent pour Rome en « pèlerins de Dieu et de la liberté », comme ils disent. Douloureux pèlerinage et qui laissera leurs âmes diversement brisées.

II

Vous connaissez, Mesdames et Messieurs, toutes les circonstances intéressantes de ce voyage *ad limina*. Vous savez avec quelle patience obstinée les voyageurs attendirent pendant de longs mois la fameuse audience que Grégoire XVI, averti par l'ancien nonce à Paris, Lambruschini, que « les cabinets européens ont les yeux fixés sur le pape » et ayant d'ailleurs les meilleures raisons de n'en pas douter, ne leur accorda enfin qu'à la condition que pas un mot n'y serait dit de ce qui était l'objet même de leur voyage. Persuadé malgré tout que Rome ne pouvait pas condamner les doctrines de l'*Avenir*, Lamennais persista encore à provoquer sur ces doctrines le jugement du Saint-Siège. L'audience avait eu lieu le 13 mars. Il ne se décida à quitter Rome que le 9 juillet, sans Lacordaire, qui était parti beaucoup plus tôt, mais avec Montalembert, dont la fidèle et courageuse tendresse allait le soutenir dans la voie douloureuse qu'il leur restait à parcourir ensemble, et qui ne devait se séparer de lui que lorsque Lamennais se serait lui-même séparé de l'Eglise.

C'est à Munich, à l'issue d'un banquet donné en leur honneur, que Lamennais et Montalembert furent touchés par l'en-

cyclique *Mirari vos*. Un coup de foudre, et qui les surprit dans leur confiance aveugle, comme si le ciel n'eût pas été chargé d'orage.

Grégoire XVI y condamne d'abord l'indifférentisme, et il le définit « la doctrine d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs fussent droites et honnêtes ».

De là le pape fait découler « cette maxime absurde et erronée ou plutôt ce délire qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience ». Il dit qu'on « prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions pleine et sans bornes ». Il ajoute qu'ainsi « le puits de l'abîme est ouvert, ce puits d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcit le soleil et sortir des sauterelles qui ravagèrent la terre ». De là encore « cette liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit, erreur monstrueuse ». Le pape s'élève contre « certaines doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux princes et qui allument partout les flambeaux de la révolte ». Il assure que les beaux exemples de soumission aux princes donnés par les premiers chrétiens « condamnent la détestable insolence et la méchanceté de ceux qui, tout enflammés de l'ardeur immodérée d'une liberté audacieuse, s'appliquent de toutes leurs forces à ébranler et à renverser tous les droits des puissances tandis qu'au fond ils n'apportent aux peuples que la servitude sous le masque de la liberté ».

Les « vœux de ceux qui demandent que l'Eglise soit séparée de l'Etat » le tourmentent et l'affligent. Même tourment et même affliction lui viennent de « certaines associations et réunions où l'on fait cause commune avec des gens de toute religion et même des fausses, et où, en feignant le respect pour la religion, mais vraiment par la soif de la nouveauté et pour exciter partout des séditions, on préconise toute espèce de liberté, on excite des troubles contre le bien de l'Eglise et de l'Etat, on détruit l'autorité la plus respectable ». Cette

phrase vise le pacte d'union que l'*Avenir* avait proposé aux catholiques et aux libéraux de tous les pays et qui tendait à créer « une grande confédération morale des peuples » pour promouvoir partout, en dépit des gouvernements établis, les libertés de conscience, de presse, d'enseignement.

Ainsi que vous venez de le voir, le langage de l'encyclique est plutôt vif. On peut même dire qu'il est violent. Encore ne vous ai-je pas cité celles de ses expressions qui veulent être les plus fortes : « noire conspiration des méchants, insolence des factieux, fureur effrénée, méchanceté sans retenue, science sans pudeur, licence sans bornes, langues d'iniquité, trames honteuses, cloaque, mélange de toutes les ordures, écume et opprobre du genre humain », celles-ci, je me hâte de l'ajouter, ne paraissant pas s'appliquer aux catholiques de l'*Avenir*.

N'importe ! j'oserai dire que l'on aimerait à trouver dans un document pontifical un peu plus de sérénité. Peut-être Dieu, qui assiste le chef de l'Eglise — cela est de foi — mais souvent d'une manière qui échappe à la faiblesse de notre entendement et qui nous réserve sans doute quelques surprises pour le temps où les voiles seront déchirés, n'a-t-il permis une telle rédaction qu'afin que nous fussions mieux avertis que nous ne sommes pas en présence d'une de ces définitions doctrinales qui engagent l'infaillibilité du pape.

Que l'infaillibilité du Pape ne soit pas engagée dans l'encyclique *Mirari vos*, il suffit, Messieurs, pour n'en pouvoir douter, de confronter cette encyclique avec les conditions d'exercice de cette infaillibilité telles que le concile du Vatican les a posées. Vous chercheriez vainement dans ladite encyclique une doctrine touchant la foi ou les mœurs définie comme devant être tenue par l'Eglise universelle — *doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit*. Certaines doctrines et certaines tendances y sont assurément réprouvées, mais ni elle ne contient ni l'on n'en saurait dégager, — *a contrario*, — je ne dis pas aucune doctrine, mais aucune définition doctrinale positive.

D'ailleurs, il importe de remarquer que toutes les libertés

réprouvées par Grégoire XVI, ce pape ne les réprouve en effet qu'en fonction de l'indifférentisme religieux d'où il assure qu'elles découlent. En sorte que, de son point de vue même, elles ne seraient à réprouver que dans la mesure où elles en découleraient en effet. Or, s'il est croyable que le libéralisme de beaucoup de libres penseurs a sa source dans leur indifférentisme religieux, il est bien certain que tel ne peut pas être le cas des catholiques libéraux, puisque catholicisme et indifférentisme s'excluent. Il en résulte que le libéralisme réprouvé par l'encyclique *Mirari vos*, ce peut être celui des libres penseurs, étant celui des indifférentistes, ce n'est sûrement pas, en dépit de certaines apparences, celui des catholiques libéraux.

Et c'est pourquoi l'éminent historien de Montalembert, le Père Lecanuet, de la Congrégation de l'Oratoire, a pu écrire des rédacteurs de l'*Avenir*, sans s'exposer à aucune censure : « Ils partirent soixante ans trop tôt. A vrai dire, ils ne pouvaient attendre. Ce faux départ et l'obstination qu'ils montrèrent quand on les rappela dans le camp expliquent le blâme qu'ils ont reçu. Ce blâme ne s'adressait-il pas autant à leur témérité, à leurs violences, à leur entêtement qu'à leurs doctrines mêmes ? Mais quel dommage qu'ils soient venus si tôt, qu'ils ne soient plus là ! Si au déclin de notre siècle agité — le Père Lecanuet écrivait cela en 1895 — l'*Avenir* pouvait tout à coup reparaître avec sa généreuse vaillance, ses idées d'avant-garde et le génie de ses rédacteurs, qui donc dénoncerait à Rome ses tendances démocratiques et sociales ? » Entre nous, je crois bien que le Père Lecanuet serait moins optimiste aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, Lamennais ne comprit pas les choses ainsi. Il s'était d'abord soumis, ainsi que tous ses collaborateurs, à la condamnation portée par Grégoire XVI contre les doctrines de l'*Avenir*. Cette soumission, il la renouvela même à plusieurs reprises. Mais parce que plus il se soumettait, plus ses adversaires, qui semblaient s'être donné pour tâche de l'acculer à une rupture escomptée par eux comme une vic-

toire, mettaient publiquement en doute sa bonne foi, et plus s'aggravaient donc à son égard les exigences de la hiérarchie, il poursuivit dans une sorte de fièvre l'exégèse de l'encyclique *Mirari vos*, et cette exégèse finit par lui infliger la conviction qu'il avait cessé d'être ou, plutôt, qu'il n'avait jamais été catholique. Pourquoi cela? C'est qu'il ne pensait pas qu'il lui fût permis catholiquement de douter que Grégoire XVI n'eût engagé dans l'encyclique *Mirari vos* l'infaillibilité doctrinale, et comme d'autre part il ne lui était pas possible de renoncer à des idées qui continuaient de s'offrir à son esprit avec la clarté de l'évidence, il conclut finalement contre le catholicisme, et après de longs mois d'une inexprimable torture morale il quitta l'Eglise. Meilleur théologien et plus libéral dans sa conception du rôle de l'autorité dans la société religieuse, il aurait admis sans peine que l'on peut rester catholique et très orthodoxe sans penser en toutes choses comme le Pape, et il aurait donc résolu par un facile accord le conflit qui s'était élevé dans sa conscience entre ces deux sentiments également respectables, également sacrés : celui de nos devoirs vis-à-vis de l'autorité religieuse, et l'amour d'une liberté qui, sainement comprise, non seulement n'a rien qui s'oppose au catholicisme, mais, au contraire, a tous les droits à se réclamer de lui.

Combien différente est l'attitude de Montalembert ! C'est celle d'un croyant dont le coup qui le frappe est impuissant à ébranler la foi, et qui dans sa douleur sait concilier sa dignité d'homme et son invincible espoir avec l'obéissance due au chef de l'Eglise. Montalembert sait que si l'autorité a ses limites il faut bien que la liberté ait les siennes aussi, et, puisque ce sont les droits les plus incontestables de la hiérarchie que l'on rencontre ici, qu'il le faut même à plus forte raison. Le difficile est de concilier, au sein de l'Eglise, les légitimes exigences de la liberté avec les légitimes exigences de l'autorité. Ce qui est tout à fait sûr, c'est que cette conciliation nécessaire, d'une part est exclusive de la révolte, laquelle serait pour le catholique une sorte d'auto-excommunication, et

que d'autre part elle doit se faire par le fidèle dans le respect de soi-même et donc de la vérité telle qu'elle apparaît à la conscience. C'est dans cet esprit que Montalembert se soumet à l'encyclique *Mirari vos*. « De deux choses l'une, écrit-il le 15 novembre 1833 à Lamennais : les idées que nous avons propagées et défendues sont bonnes ou mauvaises, vraies ou fausses, divines ou terrestres. Si elles sont terrestres et fausses, nous devons bénir Dieu de ce qu'il nous empêche de les défendre plus longtemps ; si elles sont vraies et divines, quelle plus éclatante bénédiction de Dieu peuvent-elles recevoir que cette épreuve passagère ? Quelle meilleure occasion avons-nous d'en assurer le triomphe que la pratique de l'humilité et de la résignation chrétiennes ? »

Dieu, Messieurs, a donné à l'intelligence de l'homme deux flambeaux pour l'éclairer, le guider dans sa recherche, traversée de tant d'obstacles, de la vérité : celui de la raison et celui de la révélation. Montalembert ne commettra pas ce péché contre le Saint-Esprit qui consiste à refuser l'une ou l'autre lumière. Il n'ignore pas que toutes deux sont d'origine divine. Et parce que le catholique n'est pas un homme diminué, c'est à sa conscience illuminée par cette double clarté qu'il demandera en définitive la mesure de son obéissance.

L'encyclique *Mirari vos* devait être suivie pour lui d'autres épreuves du même ordre et dont la première servit à mettre en relief son admirable fidélité à une cause vaincue et d'autant plus sacrée à ses yeux — *causa diis victrix placuit sed victa Catoni*. Grégoire XVI venait, par un bref à l'archevêque de Rennes, de condamner le *Livre des pèlerins polonais* dont Montalembert avait écrit la préface. Là encore celui-ci saura concilier le respect de soi-même avec le respect de l'autorité légitime, mais au prix de quelle souffrance intime !

« Oui, je me tairai, je m'anéantirai, lisons-nous à la date du 26 décembre 1833 dans son *Journal*, j'attendrai dans la solitude des jours meilleurs, mais il m'est impossible de renier ce que j'ai de plus cher et de plus sacré dans mes pensées

humaines, de trahir publiquement mes affections les plus anciennes et les plus pures. Je ne puis sanctionner même de ma faible voix un système qui consacre le supplice de la Pologne et tout ce joug d'iniquité qui pèse sur le monde. Un pareil acte m'engagerait pour le reste de ma vie dans une voie où je serais toujours déchiré par la conscience d'un mensonge forcé. »

Ah ! le noble cœur !

Mesdames et Messieurs, il y eut dans la vie souffrante de Montalembert une grande joie. Je veux parler de la conquête de la liberté de l'enseignement. Cette conquête, dont les catholiques les plus intransigeants comprennent aujourd'hui toute la valeur, nous la devons uniquement aux libéraux, catholiques ou non. La liberté de l'enseignement figurait au premier plan des revendications de l'*Avenir*, et vous savez quelle application Montalembert avait faite sur ce terrain-là du principe posé par Lacordaire : « La liberté ne se donne pas, elle se prend. » Il avait ouvert en 1831 une école libre, et lorsque, traduit pour cet acte d'audace devant la Chambre des Pairs, il fut prié, selon la tradition, de décliner ses nom et qualités, vous vous rappelez avec quelle fierté il répondit : « Montalembert, maître d'école et pair de France. » Dix-huit ans plus tard, au sein de la Commission d'enseignement instituée par M. de Falloux, M. Thiers proposa de confier à l'Eglise l'instruction primaire, entièrement et sans réserve. Fidèle à ses convictions libérales, car son amour de la liberté n'était pas une tactique, mais un véritable amour, et il l'aimait donc chez les adversaires de ses idées au même titre que chez ceux qui partageaient ses convictions politiques ou sa foi religieuse, Montalembert repoussa cette offre excessive : « Il est un point, dit-il, sur lequel je ne saurais être d'accord avec M. Thiers, c'est sur l'influence exclusive à donner au clergé, car je ne veux en aucune façon abdiquer le principe de la liberté d'enseignement ; la constitution l'a solennellement proclamée, et ce serait mal servir les intérêts de l'ordre que de la restreindre. » « Ce serait déshonorer l'Eglise, dira-t-il

à Louis-Napoléon, que de condamner tous ceux qui préfèrent l'éducation laïque à la même oppression dont l'Eglise se plaint depuis quarante ans. »

Je n'ai pas à vous raconter la genèse de la loi Falloux. Il me suffira de rappeler que, parce qu'elle ne comblait pas tous leurs vœux, les catholiques de l'école de Louis Veuillot la combattirent à outrance, et qu'ils ne daignèrent plus tard déposer les armes que lorsqu'une parole du Pape eut calmé les courages émus.

Le temps me manque, Mesdames et Messieurs, pour vous rappeler comment Montalembert, après avoir donné son approbation au coup d'Etat, s'en repentit amèrement et longuement, et avec quelle superbe éloquence il défendit au Congrès de Malines, au Corps législatif, à l'Académie, dans le *Correspondant*, en un mot du haut de toutes les tribunes d'où il pouvait faire entendre sa voix, les grandes causes qu'il ne séparait pas plus dans ses discours que dans son cœur, celles que résumait si bien la devise de l'*Avenir* : Dieu et liberté. Je brûle les étapes pour arriver aux dernières épreuves intellectuelles de sa vie mortelle : le Syllabus, le concile du Vatican.

Le Syllabus ! Messieurs, on a abusé du Syllabus contre l'Eglise. L'erreur d'un éditeur de Paris a fâcheusement accrédité cette croyance que le Syllabus est tout plein d'anathèmes. L'éditeur dont je parle s'était cru bien inspiré de faire précéder des mots : « anathème à qui dira... » chacune des propositions qui s'y trouvent réunies. Il avait fait cela fort innocemment, pour plus de clarté, car, disait-il dans son avis au lecteur, « la forme donnée à ces propositions pourrait ne pas laisser voir toujours clairement si le pape approuve ou condamne ». Mais d'autres éditeurs ont reproduit l'interpolation sans songer à reproduire l'avis. De là la légende du Syllabus anathématisant. En réalité, le Syllabus n'est autre chose qu'un catalogue où un rédacteur anonyme a rassemblé — je cite le titre officiel du document — les principales erreurs de notre temps notées antérieurement, dans les encycliques ou autres actes émanés du Saint-Siège : *Syllabus complectens præcipuos*

nostræ ætatis errores qui notantur in encyclicis, etc. Le travail rédactionnel en est d'ailleurs si imparfait que le Père Vercellone a pu exprimer ouvertement, à Rome, l'opinion que son auteur aurait mérité de se voir infliger six mois de prison par le Saint-Office. Non seulement il n'y a pas d'anathèmes dans le Syllabus, mais aucune condamnation ne s'y trouve formulée. Il ne porte pas la signature de Pie IX. Et il est vrai que Pie IX l'a proposé aux évêques dans son allocution du 17 Juin 1867, comme règle de leur enseignement — *regulam docendi*, non pas, il va sans dire, comme règle de foi. L'infaillibilité pontificale n'est point engagée là. Au surplus, Mgr Dupanloup a consacré la moitié d'une brochure retentissante à essayer de mettre au point le Syllabus. Il y expose notamment que Pie IX n'a jamais entendu condamner la liberté civile des cultes. Or, Pie IX a loué sans réserve la brochure explicative de Mgr Dupanloup par un bref du 4 février 1865; et le grand évêque d'Orléans avait déjà reçu au sujet de cette brochure les félicitations de six cent trente de ses collègues, c'est-à-dire de l'épiscopat catholique presque tout entier. « Vous avez rendu beaucoup de services à l'Eglise depuis que vous êtes évêque : celui-ci est le plus grand de tous », lui écrivait Mgr Guibert, le futur cardinal archevêque de Paris.

Montalembert, Messieurs, aimait ces témoignages d'ardente reconnaissance qui allaient à son vénérable et illustre ami. Toutefois, il ne se faisait pas, quant à lui, beaucoup d'illusions. « Que de terrain nous avons perdu depuis dix ans ! dit-il à Mgr Dupanloup. Que de terrain nous allons perdre encore ! Vous allez voir quel parti nos adversaires vont tirer du Syllabus ! Ce mot va devenir leur cri de guerre. Dans un siècle, ils le jetteront encore comme un défi à la tête de nos enfants. » C'est dans le bois de Ferrières, en se promenant avec l'évêque d'Orléans, que Montalembert exprime ces doléances si justifiées et ces craintes, hélas ! prophétiques. Mais si vous voulez voir jusqu'au fond de son âme, c'est sa lettre à M. Léon de Malleville qu'il faut lire. Cet ancien ministre de la présidence de

Louis-Napoléon, protestant convaincu, avait pressé Montalembert de s'élever publiquement contre l'encyclique (l'encyclique *Quanta cura*, qui ne fait point corps avec le Syllabus, mais qui l'annonce et est animée du même esprit). Catholique toujours jusqu'aux moelles, Montalembert répond : « Je ne suis pas chargé du gouvernement de l'Eglise ; je ne suis chargé que du salut de mon âme et du soin de mon honneur. L'un et l'autre m'interdisent jusqu'à la pensée d'une insurrection contre le chef de l'Eglise dont j'ai été le soldat et dont je reste l'enfant. Vous me dites que si je ne proteste pas contre le divorce prononcé par l'encyclique entre la religion et la liberté, il n'y aura d'autre ressource pour moi que de me taire à jamais, et vous citez le texte : *orate et silete*. C'est bien ainsi que je l'entends. Plus fidèle que jamais à la liberté, plus convaincu que jamais de sa souveraine nécessité pour le triomphe de la vérité, je puis et je dois renfermer dans le secret de mon cœur, avec mes indestructibles convictions, les mécomptes et les amertumes de ma vie. »

Admirez encore une fois, Mesdames et Messieurs, comment la grande âme de Montalembert sait concilier sa fidélité à l'Eglise et sa fidélité à la liberté.

D'ailleurs, il ne se taira pas longtemps. La préparation du concile va lui fournir une occasion — la dernière — de reprendre la parole en faveur des causes qui lui sont chères. La bataille s'est engagée dans la presse autour de cette infaillibilité pontificale que le concile du Vatican va bientôt proclamer. Est-ce que Montalembert est opposé, doctrinalement, à la définition que l'on prévoit ? Non pas, Messieurs, et au surplus je vous avouerai que si je comprends — bien entendu sans l'approuver — que l'on repousse toute espèce d'infaillibilité, je n'ai par contre jamais compris pour ma part la répugnance que le dogme de l'infaillibilité pontificale inspire à certaines intelligences qui par ailleurs ne font aucune difficulté d'admettre l'infaillibilité de l'Eglise.

Car enfin ni l'une ni l'autre infaillibilité ne se peuvent expliquer que par une spéciale assistance du Saint-Esprit,

lequel, j'imagine, ne doit pas être plus embarrassé pour assister un seul évêque qu'une collectivité épiscopale.

En outre, il me paraît que la définition de l'infaillibilité pontificale a constitué plutôt un progrès dans le sens de la liberté.

En effet, Messieurs, avant cette définition les théologiens gallicans subordonnaient l'autorité enseignante du pape au consentement, au moins tacite, de l'Eglise, mais de telle façon que l'infaillibilité de l'Eglise se trouvât engagée là par le fait même de ce consentement, même tacite ; et il en résultait que l'on se trouvait exposé à considérer comme infaillibles maintes décisions du Saint-Siège dont nous voyons aujourd'hui qu'elles ne l'étaient pas. C'est ainsi précisément que Lamennais a pu croire que l'encyclique *Mirari vos* avait ce caractère d'infaillibilité, comme il s'en est expliqué dans les *Affaires de Rome*. Ce fut son erreur, et l'erreur qui probablement le perdit.

Quant aux théologiens qui ne subordonnaient pas l'autorité enseignante du pape au consentement de l'Eglise, ils étendaient pratiquement l'infaillibilité pontificale bien au delà des bornes que lui devait assigner le concile du Vatican. Celui-ci, en la définissant, l'a limitée, et en la limitant il a diminué les chances, si je puis ainsi dire, du rétrécissement du champ des questions libres pour les catholiques.

Donc, Messieurs, l'opposition de Montalembert à la définition de l'infaillibilité pontificale n'était pas de l'ordre doctrinal; mais ce qui lui répugnait et qu'il redoutait, c'était la répercussion au moins probable de cette définition dans l'ordre politique et social. Et voilà pourquoi il presse Mgr Dupanloup, qui partage sa répugnance et qui discerne, comme lui, le danger, de se jeter dans la mêlée. « Je tiens, lui écrit-il, qu'il faut servir la vérité, ou ce qu'on tient pour elle, contre vents et marées. » Et encore : « Tout le mal qui s'est fait dans l'Eglise, et il est immense, vient de ce que les hommes ayant autorité comme vous n'ont pas su ou osé dire la vérité quand il en était temps encore, toute la vérité et rien que la vérité. » Ouvertement il dénonce « les déclamations et les adulations écœurantes dont nous sommes assourdis. » Il se brouille avec le

Correspondant, qui n a pas osé publier son manuscrit sur la Révolution espagnole, héroïque plaidoyer pour la liberté où il multiplie à l'adresse des Jésuites de la *Civilta cattolica* les plus courageux et les plus rudes avertissements. Il va, dans une lettre publique, jusqu'à parler de l'Idole que les théologiens laïques de l'absolutisme « se sont érigée au Vatican » et à laquelle « ils immolent en holocauste la Justice et la Vérité, la raison et l'histoire ». Cette lettre, un futur cardinal, le Père Adolphe Perraud, — et rendons grâce à sa mémoire pour cet acte généreux, — a affirmé dans son éloge funèbre de Montalembert, prononcé à la Sorbonne, que ce dernier n'avait obéi en l'écrivant qu'à sa noble passion de l'amour de l'Eglise, et qu'aussi bien à d'autres époques critiques des saints ont tenu un langage aussi ferme, aussi courageux, souvent plus hardi.

Montalembert est mort le 13 mars 1870. Le lendemain, on lisait dans l'*Univers* — bien inspiré pour une fois : « M. de Montalembert a été de tous les laïques de ce temps celui qui a rendu à l'Eglise les services les plus grands et les plus dévoués. » Dès le 13, qui était un dimanche, le Père Félix, annonçant à son auditoire de Notre-Dame que Montalembert venait d'expirer, et faisant de lui un éloge ému, avait dit : « L'Eglise ne sera pas ingrate. »

Le 17, Pie IX n'en interdisait pas moins à la dernière heure le service solennel que Mgr de Mérode, beau-frère du défunt, avait commandé à l'église franciscaine de l'*Ara cœli.* Mais il est vrai qu'il en fit célébrer un lui-même, *proprio motu*, quelques jours plus tard, à *Santa Maria Transpontina*, église paroissiale du Vatican, et sans faire savoir d'avance pour qui, et qu'il daigna, invisible dans une loge grillée, assister à la cérémonie.

Messieurs, sur le tombeau dessiné pour Montalembert par Viollet-le-Duc, on lit cette inscription : *Hic requiescit, expectans resurrectionem, bonus miles Christi Carolus de Montalembert.* « Ici repose, dans l'attente de la résurrection, Charles de Montalembert, bon soldat du Christ. » C'est d'une autre résurrection, c'est d'un autre triomphe qu'il me reste à vous parler.

III

Messieurs, vous avez dû entendre dire comme moi que le catholicisme libéral se meurt, que le catholicisme libéral est mort.

Ce qui me console, c'est que l'on a enterré bien des fois le catholicisme sans épithète, et que l'Eglise est toujours vivante. Souvenez-vous de ce qu'écrivaient dans la première moitié du dernier siècle Jules Janin et Henri Heine. Ils croyaient voir le catholicisme gisant sous les débris du trône de Charles X. *Surrexit, non est hic*, répondait Lacordaire. Le Christ s'est levé d'entre les morts, ne le cherchez plus là.

Il en est de même pour le catholicisme libéral. Ce tombeau, où il est vrai qu'après avoir cru le vaincre on avait tenté de l'enfermer, il est vide. *Surrexit.* Non seulement le catholicisme libéral n'est pas mort, mais il ne peut pas mourir.

Qu'est-ce en effet, que le catholicisme libéral ? Ce n'est à proprement parler ni une doctrine, ni un corps de doctrines, mais une tendance. Et par conséquent, il échappera toujours dans son essence aux condamnations dont telles ou telles de ce que j'appellerai ses manifestations doctrinales pourraient être l'objet; d'autre part, la tendance qui le constitue répondant à un sentiment sans lequel on aurait de la peine à concevoir l'âme humaine, il est assuré de vivre — avec des fortunes diverses — aussi longtemps qu'il y aura sur terre des hommes et qui aimeront la liberté.

Il y a dans le monde, a écrit Mgr Dupanloup, « deux forces : l'autorité, force conservatrice; la liberté, force conquérante, toutes deux divines dans leur principe et toutes deux nécessaires à l'humanité, à ce point que les plus grandes choses ne s'accomplissent que par elles ».

Supposez que ces deux forces se fassent un juste équilibre, voilà l'idéal social réalisé. Mais il est clair qu'elles ne peuvent jamais être qu'en état d'équilibre instable ou de rupture d'équilibre plus ou moins désastreuse. Entre l'une et l'autre le

conflit est inévitable, au degré près, donc permanent, et sur tous les terrains où s'exercent les droits de la pensée, donc aussi sur le terrain religieux. C'est pourquoi, en matière religieuse, il y aura toujours des hommes, en l'espèce des catholiques, qui, sans sacrifier complètement la liberté, donneront relativement plus à l'autorité, et on les appellera des autoritaires — les contingences géographiques permettent de les appeler, si l'on le veut, des ultramontains — et il y aura toujours d'autres hommes, d'autres catholiques, qui, sans sacrifier complètement l'autorité, donneront relativement plus à la liberté, et on les appellera des libéraux.

Le jour où le libéralisme ainsi défini disparaîtrait totalement de l'Église, c'est donc que l'autorité y subsisterait seule, sans contrepoids d'aucune sorte. Ce n'est pas concevable. Il n'y a pas plus de société religieuse que de société civile qui puisse subsister ainsi! Ce serait la fin de l'Eglise elle-même, et il faut donc que le catholicisme libéral participe à la durée promise par le Christ à son Eglise.

Mais, revenons-en au libéralisme mennaisien, c'est-à-dire à cet ensemble de manifestations doctrinales du catholicisme libéral qui portent la marque de Lamennais et auxquelles notre Montalembert s'est associé et est demeuré fidèle, « contre vents et marées », jusqu'à la mort, en conciliant fort bien, comme nous l'avons vu, cette fidélité avec l'obéissance due au pontife romain.

Comment peut-on dire, Messieurs, que le « libéralisme mennaisien succombe sous les coups de l'ultramontanisme » (1), quand ce libéralisme-là, non seulement n'a perdu, en dépit de l'encyclique *Mirari vos* et de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*, sans parler d'autres documents pontificaux de moins d'importance, aucune de ses positions de la première heure, mais qu'il les a toutes fortifiées ?

Le programme du libéralisme mennaisien comprenait la liberté de conscience avec son indispensable corollaire la

(1) Gaston Riou, *Aux Écoutes de la France qui vient.*

liberté des cultes et cette conséquence logique : la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il comprenait encore la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association. Sur lequel de ces points est-il donc vaincu?

La liberté de conscience ? Je sais bien que Grégoire XVI l'a qualifiée de « délire », et nous avons dit ce qu'il en faut penser. Quoi qu'il en soit, quel est donc l'homme civilisé qui en voudrait nier aujourd'hui la légitimité ? Il est vrai que dans certaine audience d'un tribunal d'Eglise, un prélat domestique et avocat romain, Mgr Battandier, a osé reprocher à l'abbé Lemire d'avoir dit que l'on peut être un bon chrétien en respectant les croyances d'autrui. Mais je sais aussi — j'y étais — par quelles protestations verbales, ou par quels murmures très significatifs en pareil lieu, une assemblée composée presque exclusivement d'ecclésiastiques a accueilli ces paroles odieuses. Et ce n'est pas seulement en France que la liberté de conscience est affirmée par tous les honnêtes gens comme la plus sainte, la plus sacrée, la plus intangible des libertés. Elle triomphe même en Espagne, qui est peut-être le pays dont la législation est le plus imprégnée de catholicisme, sinon de large esprit chrétien. C'est au nom du principe de la liberté de conscience que le gouvernement espagnol a gracié un marin protestant convaincu d'avoir, en service commandé, refusé de fléchir le genou devant le Saint Sacrement. Et dans tous les pays où le pouvoir civil n'est pas inféodé à l'Eglise, n'est-ce pas au nom de ce même principe que les catholiques — et les plus intransigeants comme les plus libéraux — réclament du pouvoir civil le respect de leurs droits religieux ?

En France, il n'y a plus que la liberté de conscience des fonctionnaires et celle aussi parfois des enfants à l'école publique qui ne soit pas suffisamment sauvegardée. Et cette exception est un grand mal contre lequel nous ne nous lasserons pas de protester. Mais avec quelle chance de succès le ferions-nous et le pourrions-nous faire honnêtement, si nous commencions par nier le principe au nom duquel nous protestons?

La liberté des cultes ? Elle est inscrite dans nos codes, et je

défie bien qu'on l'en arrache sans provoquer un soulèvement général des consciences. Que dis-je? Dans les Etats de l'Eglise et à Rome même au temps de la souveraineté temporelle des papes, et même à l'heure où le Saint-Siège paraissait condamner cette liberté, le pouvoir pontifical la respectait et la faisait respecter. « Les Juifs et les Protestants, disait en 1864 Pie IX à Mgr Dupanloup, sont libres et tranquilles chez moi. Les Juifs ont leur synagogue dans le ghetto, et les Protestants leur temple à la porte du peuple. »

La séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Elle est faite, et j'entends par là, non seulement qu'elle existe légalement, mais que nous nous en accommodons fort bien — réserve faite des misères imméritées et inutiles qui en ont été la conséquence, une conséquence d'ailleurs que le législateur de 1905 ne voulait pas. — Nous nous en accommodons à ce point que nos évêques — sans en accepter, il est vrai, le principe, car jusque dans les hypothèses les plus favorables, il importe de maintenir spéculativement la thèse — en reconnaissent tous à des degrés divers, mais ouvertement, le bienfait, et que le pape lui-même refuserait aujourd'hui les mains, n'en doutez pas, aux chaînes concordataires — à peine dorées — dont l'Etat commence peut-être à regretter d'avoir libéré l'Eglise.

La liberté de l'enseignement ? Nous l'avions pleine et entière et aux trois degrés : primaire, secondaire, supérieur, lorsque la loi sectaire de 1904 — une loi dont les catholiques ont le devoir de demander l'abrogation jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenue — en a excepté, contre toute justice, les congrégations. Pour provisoirement amoindrie que soit cette triple liberté, gardons-nous d'oublier que c'est la République qui nous l'a donnée, celle de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement secondaire en 1850, celle de l'enseignement supérieur en 1875. Et en nous la donnant, elle a plus fait pour la religion que n'a jamais fait la monarchie aux époques de privilège — je ne dis pas aux époques privilégiées — où le roi de France, qui faisait d'ailleurs payer durement sa protection à l'Eglise, se proclamait l'évêque du dehors. La liberté de l'enseignement ! mais

que demandent de plus aujourd'hui les catholiques même les moins libéraux ? Lequel d'entre eux songe à déboulonner l'Université, si ce n'est peut-être M. Rocafort, professeur au Lycée Saint-Louis ? Lequel commettrait cette folie de réclamer pour l'Eglise le monopole de l'enseignement, ce monopole dont Montalembert déclarait si noblement qu'il ne voudrait pour elle à aucun prix? Et nos évêques, quand ils dénoncent certaines violations de la neutralité scolaire, n'ont-ils pas bien soin de protester qu'ils ne sont point les ennemis de l'école publique ?

Et la liberté de la presse ? Quel est le député ou le sénateur catholique qui monterait à la tribune pour en demander la suppression ? Quel est le journaliste catholique qui oserait prendre publiquement une telle initiative ? Et quel est même l'évêque qui s'y résoudrait ?

Enfin, la liberté d'association. Nous l'avons aussi, Messieurs. Et elle me paraît appelée à rendre de si grands services à l'Eglise — quand l'Eglise aura appris à en user — que je me fais, comme catholique, un honneur de rappeler ici que nous la devons à M. Waldeck-Rousseau. Je sais bien qu'à côté du droit commun d'association qu'organise la loi de 1901, il y a le droit spécial, restreint, qu'elle établit pour les congréganistes. Et sans méconnaître que la congrégation est trop différente de l'association ordinaire pour ne pas nécessiter une réglementation spéciale, je voudrais certes que le législateur de 1901 se fût montré plus large dans cette indispensable spécialisation. Vous savez au surplus par quel étrange et abominable abus des textes on a pu utiliser la partie restrictive de la loi de 1901, pour faire une besogne qui était bien loin de la pensée et des intentions de son auteur. On s'en est servi pour dissoudre brutalement maintes congrégations qui ne constituaient certes pas un danger pour l'ordre public, ni même pour l'ordre républicain. Et l'on a vu bientôt des milliers de religieux et de religieuses couvrir toutes les routes de l'exil. Les catholiques, il me semble, oublient trop, pour le dire en passant, que M. Waldeck-Rousseau s'est honoré en protestant hautement contre ce qu'on a justement appelé un sabotage légal. Les

voix catholiques et toutes les voix vraiment libérales continueront cette protestation que la mort a interrompue. Mais enfin, au nom de quel principe, je vous le demande, pourrions-nous bien réclamer à l'heure actuelle pour nos religieux et nos religieuses le droit de s'associer, si nous ne commencions pas par reconnaître le droit commun d'association?

Dans son livre de la *Pacification religieuse*, Mgr Dupanloup écrivait : « Les institutions libres, la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques, tout cela, si c'est ce qu'on entend par l'esprit de la Révolution, nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement. »

Et tout cela, ajouterai-je, les catholiques les plus ultramontains sont forcés aujourd'hui de l'accepter ou de le réclamer, et ils l'acceptent ou ils le réclament, mais avec moins de franchise que les libéraux, voilà toute la différence. Reconnaissez que d'être contraints de se placer sur le terrain d'un adversaire et d'adopter, en somme, intégralement son programme, n'est pas précisément un signe qu'on l'a terrassé.

J'entends bien cependant que la notion d'autorité s'est fortifiée récemment dans l'Eglise au préjudice de la notion de liberté. C'est le concile du Vatican qui, en définissant l'infaillibilité pontificale, que pour ma part, ai-je besoin de le dire, je ne songe nullement à contester, a été le point de départ de cette évolution de la mentalité catholique vers l'autoritarisme dont nous voyons bien qu'elle est arrivée à son point extrême. En sorte que l'on peut dire que le césarisme religieux triomphe aujourd'hui dans l'attitude extérieure de la plupart de nos évêques vis-à-vis de Rome et dans l'orientation qu'une certaine politique, avec la complicité de la prodigieuse ignorance et aussi de l'indifférence profonde des masses en matière de religion, a imposée à la grande majorité des fidèles, tandis qu'il ne compte sur le terrain législatif que des défaites, vaincu d'ailleurs depuis longtemps dans l'opinion générale comme dans l'élite pensante du catholicisme.

Non, certes, le catholicisme libéral n'est pas mort. J'ose même ajouter qu'il n'a jamais été plus vivant et plus fort, en dépit de certaines apparences. Je me souviens qu'à l'époque où je terminais mes études chez les Pères de la Compagnie de Jésus, et au lendemain des décrets de 1880, un de mes professeurs me disait pour me consoler du présent et me rassurer sur l'avenir : « Les Jésuites, voyez-vous, sont comme des bouchons de liège qu'une main brutale entraînerait de temps à autre et maintiendrait au fond de l'eau. Un jour vient, inévitable, où la main se fatigue. Bientôt elle se retire, et les bouchons de liège remontent incontinent à la surface. Eh bien ! il en est ainsi pour le catholicisme libéral, à cette différence près que ce n'est pas la même main qui cherche à le noyer. »

Je pourrais employer une autre comparaison, empruntée celle-là au jeu de la pelote basque. La petite balle rebondit d'autant plus haut ou d'autant plus loin qu'elle a été jetée avec plus de force contre le mur. Vainement le despotisme, avec la complicité de l'ignorance, essaie-t-il d'écraser le catholicisme libéral. Plus grand est l'effort d'écrasement, plus puissante sera l'inéluctable et prochaine réaction. Le modernisme ultramontain blesse trop de droits légitimes et fondés sur une trop longue tradition, notamment celui des évêques à être véritablement des évêques, et non pas de simples délégués de l'évêque de Rome, pour que cette salutaire réaction ne se produise pas à brève échéance en faveur du catholicisme traditionnel. Dieu sait, Messieurs, de quelles contingences elle dépend. Ces contingences sont dans sa main, et Dieu veille sur son Eglise. Notre confiance ne sera pas trompée.

Permettez-moi d'évoquer, en terminant, cette réunion si touchante dont Montalembert a voulu perpétuer le souvenir en faisant graver dans la chapelle du château de la Roche où elle avait eu lieu, l'inscription que voici :

« En cet oratoire, Félix, évêque d'Orléans (Mgr Dupanloup) a distribué le pain de la parole et le pain de la vie chrétienne à un petit nombre d'amis qui, depuis longtemps accoutumés à combattre ensemble pour l'Eglise libre dans la patrie

libre, ont renouvelé le pacte de vouer de même le reste de leur vie à Dieu et à la liberté.

« Le 12 octobre de l'an du Seigneur 1862.

« Etaient présents : Alfred comte de Falloux, Théophile Foisset, Augustin Cochin, Charles comte de Montalembert ; absent de corps, mais présent d'esprit : Albert prince de Broglie. »

Mesdames et Messieurs, les catholiques de notre temps ne sont peut-être pas tout à fait à la taille de ces grands ancêtres. Le courage leur manque plus que le talent. On en compterait bien peu qui fussent capables de dire, comme Montalembert : « Mon système à moi, c'est de me compromettre », et d'y conformer leur conduite. Mais ils veulent, eux aussi, leur Eglise libre dans leur patrie libre. Que Dieu daigne leur inspirer l'énergie de vouer, eux aussi, dans la pleine conscience de leurs devoirs de catholiques et de libéraux, leur vie à Dieu et à la liberté, et de ne séparer jamais dans leurs actes, pas plus que dans leur cœur, ces deux grandes causes inégalement, mais toutes deux véritablement sacrées.

LOUIS VEUILLOT [1]

MESDAMES,
MESSIEURS,

Nous devons la vérité aux morts. Nous la devons même à ceux dont on célèbre en grande pompe le centenaire, et même quand l'Eglise prête à de telles solennités l'éloquence de la chaire et l'éclat de la liturgie. Nous la devons surtout aux morts qui ont fait école, parce qu'il y a là pour nous une occasion excellente de payer aussi notre dette — une dette de même nature — aux vivants.

Vous ne vous étonnerez donc pas si, quelques jours à peine avant que la Savoyarde appelle les fidèles à l'église votive du Sacré-Cœur de Montmartre pour l'apothéose de Louis Veuillot, lequel a déjà son buste dans cette basilique, je ne vous apporte pas un panégyrique sans réserve du grand polémiste qui fut assurément redoutable à ses adversaires, mais peut-être plus redoutable à la cause que de toute l'ardeur de sa foi il voulait servir.

Victor Hugo disait : « Dans Shakespeare j'admire tout comme une brute. » Il me sera sans doute permis de n'admirer pas Louis Veuillot de la même façon. Je m'efforcerai du moins d'être juste. Bref, je vous dirai ce que je pense, et me tenant à distance égale de l'admiration brutale et du dénigrement systématique, je vous dirai aussi, loyalement et sans crainte, mes raisons de le penser.

(1) Conférence prononcée à l'Ecole des Hautes Études Sociales.

*
* *

Un mot d'abord des origines de Louis Veuillot. Elles furent très humbles, et il s'en montra, lui, très fier. Un jour que certain personnage, plus riche d'aïeux que de valeur personnelle et dont le tact en tout cas ne devait pas être la qualité maîtresse, se complaisait à énumérer devant lui les hauts seigneurs dont il se flattait de descendre : « C'est entendu, Monsieur, lui dit Louis Veuillot, agacé, c'est entendu, vous descendez; eh bien! moi, je monte. »

Il montait d'un simple tonnelier. Qui ne connaît cette page de *Rome et Lorette* — une vraie page d'anthologie — où il raconte les fiançailles de son père et de sa mère :

« Il y avait une fois, non pas un roi et une reine, mais un ouvrier tonnelier qui ne possédait au monde que ses outils et qui, les portant sur son dos, l'hiver à travers la boue, l'été sous l'ardeur du soleil, s'en allait à pied de ville en ville et de campagne en campagne, fabriquant et réparant tonneaux, brocs et cuviers; s'arrêtant partout où il rencontrait de l'ouvrage, repartant aussitôt qu'il n'y en avait plus; heureux s'il emportait de quoi vivre jusqu'au terme de sa course nouvelle, mais sûr de laisser derrière lui bonne renommée et de trouver, lorsqu'il reviendrait, bon accueil. Il se nommait François. Il était né dans la Bourgogne ; il ne savait pas lire ; il ne connaissait que son métier...

« Un jour, traversant une bourgade du Gâtinais, il vit, à la fenêtre encadrée de chèvrefeuille d'une humble maison, une belle robuste jeune fille qui travaillait en chantant; il ralentit sa marche ; il tourna la tête, et ne poussa pas sa route plus loin... »

Sur Louis Veuillot enfant voici une simple anecdote, mais symbolique : on l'avait mis à l'école du village, dès l'âge de quatre ans. On lui donna un petit alphabet classique qui s'appelait la *Croix de par Dieu*, parce que le signe de la croix y était gravé sur la couverture. Or, chaque jour il s'amusait à en déchirer une page, la page qu'il venait d'apprendre, sous

prétexte qu'elle lui était désormais inutile. Ce que voyant, son oncle Adam, menuisier de son état, lui confectionna un abécédaire en bois. Et Louis, ravi de l'aventure, commença de se servir de cet abécédaire en cognant sur ses camarades. C'est ainsi qu'il prit de très bonne heure une habitude qu'il devait garder jusqu'à la fin de sa vie.

De son village natal de Boynes, Louis Veuillot vient à Paris où son père est employé chez un commissionnaire en vins. On le fait entrer à l'école mutuelle de Bercy, où son instruction ne sera pas poussée très loin. A 15 ans, obligé de gagner sa vie, il entre comme petit clerc dans une étude d'avoué, chez Fortuné Delavigne, le propre frère du poète des *Messéniennes*. Trente francs par mois. Ce n'était guère. Mais il augmentait un peu ses ressources en faisant des copies à ses moments libres. En outre, il aidait parfois des bateliers qui puisaient du sable dans la Seine à le transporter et à le vider sur la berge. Ce travail lui était payé cinq sous l'heure, et avec ce profit supplémentaire, raconte son frère Eugène, il achetait le plus souvent possible quelque livre au rabais.

En somme, c'est dans l'étude quasi littéraire de Me Fortuné Delavigne, où fréquentaient Scribe, Auguste Barbier, Jules et Natalis de Wailly, Emile Perrin, que Louis Veuillot prit goût à la littérature. « Vous êtes fait pour écrire, lui dit un jour le poète Henri de Latouche; travaillez ferme; je vous aiderai et vous réussirez. »

Louis Veuillot travailla ferme. Il lut, sans beaucoup de méthode, tous les livres qui lui tombèrent sous la main, mais surtout il s'imprégna des grands auteurs du XVIIe siècle. Un peu plus tard, il trouvera le moyen de s'initier aux chefs-d'œuvre de l'antiquité latine. Où, quand a-t-il appris le latin? Ses biographes se le demandent. Mais il l'a appris, c'est certain. Sans cela, comment écrirait-il un français si pur, d'une précision si nerveuse, et d'une si élégante sobriété?

Buffon a dit, et que d'autres l'ont répété : « Le style, c'est l'homme. » Je ne crois pas, Messieurs, qu'il faille prendre cette définition tout à fait au pied de la lettre encore qu'elle

comporte une grande part de vérité. Quelle que fût la beauté de son style, Louis Veuillot n'était pas beau. Le marquis de Ségur qui, dans son enfance, l'a approché de très près, nous en faisait, il y a quelques jours, un portrait qui doit être exact, mais dont l'original n'est assurément pas flatté : « En fermant les yeux pour mieux voir, selon la méthode usitée pour ce genre de contemplation, je retrouve un gros homme, au corps lourd et massif, solidement planté sur ses jambes, avec une tête énorme, un visage couturé, labouré, troué par la petite vérole, des traits bouffis, de très petits yeux, noirs et vifs, un nez volumineux, une barbe épaisse et rude, une forte crinière hérissée, un ensemble à vrai dire de la plus rare laideur, mais d'une laideur puissante, une laideur à la Mirabeau. Lui-même d'ailleurs raillait spirituellement ce qu'il appelait sa beauté d'écumoire, et il semblait, parfois, presque tenté de s'en féliciter. « Je frémis, écrit-il, en pensant à mon sort dans « le cas où les dames viendraient à m'admirer autant que les « curés. »

Et le marquis de Ségur ajoute que Louis Veuillot n'était nullement détaché des douceurs de ce monde, qu'il aimait la bonne chère, qu'il dégustait certains plats d'un air de sensualité amusante, et enfin qu'il était fort coquet, recherché dans sa mise. Quelques faiblesses en somme, mais qui ne s'étaient pas encore accusées, et pour cause, lorsque, sans autre capital que sa plume, il entra en 1831 à l'*Echo de Rouen*.

Ce sont ses débuts dans la presse. Il n'était âgé que de 18 ans. Voulez-vous un échantillon de sa manière à cette époque ? Voici comment il exécute — car c'est bien plutôt une exécution en effet qu'un compte rendu — une pièce de théâtre qui vient d'être jouée à Rouen. Cela s'appelle *Un duel sous Richelieu* : « Il y a un petit trapu qui dit avec une voix de basse superbe : « Je vous aime ! damnation ! » La femme répond : « Moi aussi ! Infamie et malédiction ! » Alors vient un grand maigre qui, apprenant tout cela, s'écrie : « Honte, opprobre, dérision ! » On tire un coup de pistolet : détonation ! Puis le

public de siffler : ventilation ! » Messieurs, je n'ai ni vu jouer ni lu ce *Duel sous Richelieu.* Pour sommaire qu'elle fût, la critique qu'en faisait Louis Veuillot ne l'était peut-être pas plus que de raison. En tout cas, elle ne manquait pas de spirituelle bonne humeur.

De l'*Echo de Rouen*, notre jeune journaliste passe, en 1833, au *Mémorial de la Dordogne* qu'il dirigera sans beaucoup d'éclat jusqu'en 1836.

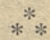
Ces deux petites feuilles, l'*Echo*, le *Mémorial*, sont orléanistes et ministérielles. Quant à lui, il n'est ni l'un ni l'autre. Il a plutôt des instincts révolutionnaires. Une scène entre son père et le patron de celui-ci lui inspire ces réflexions dont nous lui devons la confidence : « Qui l'a fait maître et mon père esclave? Mon père qui est bon, brave et fort, et qui n'a fait tort à personne ; tandis que son patron est chétif, méchant, larron et de mauvaises mœurs. » D'ailleurs, il descendit dans la rue en 1830.

Jules Lemaître, tout chaud de la lecture de l'*Esclave Vindex* où Louis Veuillot stigmatise, avec une passion ardente, les iniquités sociales, a dit de lui : « Quel bel insurgé eût été cet homme, s'il n'eût été chrétien ! »

Louis Veuillot n'était pas encore chrétien à ses débuts dans le journalisme. Il l'était encore moins qu'orléaniste et ministériel. « J'avais eu, confesse-t-il, la foi de mes besoins, j'eus aisément celle de mes intérêts. Sans autre préparation, je devins journaliste. Je me trouvai de la résistance : j'aurais été tout aussi volontiers du mouvement, et même plus volontiers. C'est un aveu dont je ne refuse pas l'ignominie ; je veux bien publier que c'est la religion seule qui m'a fait comprendre le véritable honneur et qui m'a rétabli dans ma dignité. »

Bref, il défend l'ordre, comme il s'est donné à la bourgeoisie, sans conviction, et non sans remords : « Si mon père, écrit-il, pouvait comprendre ma situation et refusait le pain dont je le nourris, mieux vaudrait pour moi n'avoir ajouté qu'un cri de haine, un gémissement, à cette plainte éternelle que n'écoutent ni la terre ni les cieux ! »

Louis Veuillot n'est pas encore chrétien ; mais, dégoûté de lui-même, il se trouve en de bonnes conditions pour le devenir. A son ami Gustave Olivier qui l'a précédé sur le chemin de Damas il avoue que l'indifférence de cœur où il vit lui paraît « une immonde lâcheté » et que son esprit « voudrait s'élever à la foi ». Au mois de mars 1838, il est à Paris où il collabore sans joie au *Moniteur parisien*. Il éprouve le besoin de secouer la tristesse qui opprime son âme. Gustave Olivier lui propose la diversion d'un voyage en Sicile, en Grèce, en Turquie. Louis Veuillot se laisse tenter. Il part avec une mission du gouvernement. « Je croyais aller à Constantinople, a-t-il dit, j'allais plus loin, j'allais à Rome, j'allais au baptême. »



Je n'ai certes aucune envie, Mesdames et Messieurs, de jeter fût-ce l'ombre d'un soupçon sur la sincérité religieuse de Louis Veuillot. Si j'avais cette envie et si j'y succombais mû par quelque intérêt de polémique, je suivrais un des errements les plus fâcheux de l'école de Louis Veuillot lui-même. A Dieu ne plaise ! Je tiens la sincérité religieuse de Louis Veuillot pour évidente.

Aussi bien sa vie familiale nous en offre-t-elle maintes preuves péremptoires. Jules Lemaître ose dire « qu'aux heures douloureuses il y eut chez Louis Veuillot de la sainteté ». Je ne sais si M. Jules Lemaître est bon juge en la matière. Pour ma part je ne me sens guère plus porté à canoniser les gens qu'à les damner sans forme de procès. Toujours est-il que Louis Veuillot a été souvent et durement frappé dans ses affections les plus profondes, et que sous ces coups répétés son âme a toujours vibré chrétiennement. Il a perdu sa femme au bout de huit ans de mariage, il a vu mourir quatre de ses enfants, dont trois en quarante jours. Au retour du cimetière, où il avait conduit sa deuxième petite fille, il écrivait : « Je pleure, mais j'aime ; je souffre, mais je crois. Je ne suis pas écrasé, je suis à genoux. Ces deux chers tombeaux sont des jours sur la

vie éternelle. » Et après avoir vu clouer le troisième petit cercueil : « Si j'étais assez chrétien, je me réjouirais d'avoir trois de mes enfants au ciel à côté de leur sainte mère. Je le suis assez pour n'être pas accablé, pour goûter même une ombre de cette joie sainte. »

Messieurs, on ne simule pas de pareils sentiments dans de pareils moments.

Il restait à Louis Veuillot deux filles : l'une a épousé le commandant Pierron en 1874, l'autre est entrée au couvent. Cette mort au monde d'une fille, tendrement aimée, raviva naturellement dans le cœur du père la douleur des deuils anciens. Là encore, la foi de Louis Veuillot fut égale à l'épreuve. « Rien ne m'a fait plus de peine et plus de joie que ta résolution, écrivait-il à celle qu'il appelait son « ancienne fille Luce toujours aimée ». Je ne peux m'y habituer en aucun sens. La joie est dans mon âme et ne peut pas entrer dans mon cœur, la peine est dans mon cœur et ne peut pas troubler mon âme. » En somme, sa nature était violentée, elle souffrait; mais en même temps il était heureux dans les régions élevées de son être, celles qui reçoivent d'abord, dirait-on, la lumière et la force d'en haut. Eternel et mystérieux dualisme de l'homme, « écartelé à deux mondes », comme disait je ne sais plus quel philosophe. Mais pour donner son vrai sens à cette lutte intérieure de l'homme contre l'ange dont la Bible nous a transmis le magnifique symbole, il faut être chrétien. Donc Louis Veuillot était chrétien. Une chose seulement m'étonne, c'est que le christianisme privé de Louis Veuillot n'ait pas réagi plus parfaitement — je m'expliquerai tout à l'heure à cet égard — sur sa vie publique.



La vie publique de Louis Veuillot n'a commencé vraiment qu'à son entrée à l'*Univers*. Et il est amusant de savoir comment il y entra.

L'*Univers* avait été fondé en 1834 par l'abbé Migne. Dès

1837, Guerrier de Dumast écrivait à Montalembert : « L'*Univers* se meurt, l'*Univers* va mourir. La crise est formidable. Le péril est imminent. Songez que les légitimistes le veulent acheter... » (Déjà ! ! !)

L'*Univers* ne mourra pas. Et qui donc va le sauver ? Qui donc y va faire le lit de Louis Veuillot ? L'histoire, Messieurs, a de ces ironies : Le sauveteur de l'*Univers*, le fourrier de Louis Veuillot à l'*Univers*, — et nous allons voir bientôt comment l'*Univers* et Louis Veuillot paieront la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers lui — ce sera Montalembert, Montalembert qui emprunte 25.000 francs pour combler, comme entrée de jeu, le déficit de la caisse du journal où il versera en outre mille francs à chaque fin de mois ; Montalembert, qui écrit à Lacordaire : « Il serait honteux, il serait désespérant que le seul journal catholique de l'Europe vînt à périr » ; Montalembert, qui n'hésite pas à faire appel à la charité des catholiques d'Angleterre et d'Irlande pour galvaniser ce moribond...

Vers la fin de l'année 1839, Saint-Chéron parlait à Montalembert « d'un jeune et énergique écrivain » qui désirait entrer à l'*Univers*. « Sa collaboration, disait-il, nous serait très précieuse, mais il est très pauvre et nous le sommes encore plus que lui. Il sera entièrement à nous le jour où nous pourrons lui payer un peu ses articles. » Un mois plus tard, l'*Univers* s'assurait la collaboration de Louis Veuillot.

Louis Veuillot a trouvé sa voie. Vainement il aspirera, comme il en a fait l'aveu, « à être délivré de cet horrible poids du journalisme ». Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas là un peu d'exagération. En tout cas, l'horreur d'être attaché, comme le serf à la glèbe, à une tâche dont on ne peut tout de même pas dire qu'il ne l'aimait pas, mais qu'enfin il ne préférait pas, ç'a été pour Louis Veuillot la rançon de sa véritable gloire. Car s'il est par ailleurs un grand écrivain — l'un des cinq ou six plus grands prosateurs du XIX[e] siècle, a dit Jules Lemaître — et pour le contester il faudrait n'avoir lu ni *Çà et là*, ni les *Libres penseurs*, ni le *Parfum de Rome*, ni les

Odeurs de Paris, ni même la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, qui fut la première réplique catholique à la *Vie de Jésus*, de Renan — ce n'est que comme journaliste qu'il est le plus grand : « Notre maître à tous », au jugement d'Henri Rochefort. Et en tout cas, ce n'est ni comme romancier ni comme poète qu'il serait devenu célèbre. Ses romans — Dieu merci, il n'en a écrit que deux ou trois — n'attestent guère que l'impossibilité en quelque sorte intrinsèque du roman catholique. Quant à la poésie, elle fut, comme on dit, son violon d'Ingres. Il y a cependant dans les *Couleuvres*, un volume que je m'étonne que ni M. le chanoine Lecigne, ni M. Tavernier, ses plus récents biographes, n'aient même cité, nombre de vers satiriques excellents, mais c'est peut-être que la satire c'est encore, sous une forme moins personnelle, de la polémique, et par conséquent, d'une certaine manière, du journalisme.

Je le répète, Messieurs, Louis Veuillot en tant que journaliste, est incomparable. Il est supérieur à Lamennais et à Lacordaire, trop lyriques, à Montalembert, dont la phrase, toujours oratoire, n'a pas la simplicité qui convient à un article de journal. Au contraire, le style de Louis Veuillot, par son élégance toujours simple, par sa clarté, par sa concision, et, dans la polémique, par ce cliquetis de mots à l'emporte-pièce qui fait songer à un cliquetis d'épées, est merveilleusement adéquat à l'œuvre de presse. Le style! Louis Veuillot l'appelait « l'art sublime qui bâtit des palais impérissables à la pensée humaine ». Et s'adressant aux jeunes hommes de son époque qui avaient la vocation d'écrire, il les mettait en garde contre le « jargon ». Il les conjurait de « restituer au langage sa vieille orthodoxie et son ancienne dignité ». Cet avertissement, Messieurs, et cette prière, permettez-moi de les adresser en passant à ceux d'entre vous qui se destinent à la noble carrière des lettres (il doit bien y en avoir ici, puisque nous sommes à l'école de journalisme). Lisez et relisez Louis Veuillot, leur dirai-je. Soyez, professionnellement s'entend, ses disciples. Vous ne trouveriez nulle part de modèle plus accompli.

***

Mais, Messieurs, ce n'est pas précisément une critique littéraire de l'œuvre de Louis Veuillot que je me propose de vous faire entendre. Un devoir plus impérieux me presse, qui consistera à vous montrer les rapports de celle-ci avec l'apologétique chrétienne.

Nous avons vu que c'est grâce à Montalembert que Louis Veuillot a pu entrer à l'*Univers*. Cela surprend au premier abord.

Mais il faut se rappeler que Louis Veuillot n'était pas en ce temps-là moins libéral que Montalembert lui-même (1).

Il écrivait le 24 mai 1844 : « Si les gens de bien peuvent désirer quelque chose, c'est le pouvoir de faire entendre la vérité. Nos institutions nous donnent ce pouvoir. Qu'importe qu'elles le donnent aussi à l'erreur ! » Vous avez bien entendu : qu'importe qu'elles le donnent aussi à l'erreur ? N'est-ce pas du libéralisme, cela ?

Il y a mieux. Ceci est du 16 septembre 1846 : « Vouloir imposer la religion aux consciences qui la repoussent serait une folie aussi criminelle que de la persécuter... Rien de bon ne se peut faire, aucune plaie ne sera fermée, aucune sécurité ne sera bien établie que par l'accord de la religion et de la liberté. La religion a besoin de la liberté ; la liberté a besoin de la religion et elles jettent entre elles les bases d'une loyale alliance. Voilà le grand fait de ce siècle. Nous disons que ce fait est heureux, et il n'est pas un cœur droit où il ne produise des tressaillements d'espérance et d'amour. »

Est-ce Montalembert qui parle ainsi ? — Non, c'est Louis Veuillot.

Il y a mieux encore : Dans un article relatif aux élections

(1) Entre le 30 octobre 1840 et le 3 avril 1843, Louis Veuillot a émargé dix fois — à raison de 500 francs chaque fois — aux fonds secrets du Ministère de l'Intérieur sous cette rubrique... euphémique : Dépenses extraordinaires et imprévues pour le maintien de l'ordre public. (Voir, aux *Archives Nationales*, la *Revue rétrospective*, Paris, Paulin, rue Richelieu, 60, pages 443, 452, 454, 456, 457, 458, 460.)

de 1846 et que vous trouverez au second volume de la première série des *Mélanges*, Louis Veuillot va jusqu'à dire que l'abbé Sieyès a eu plus de mémoire et de science théologique que d'invention lorsqu'il a tracé au flambeau de ses études sacerdotales « cette célèbre déclaration des droits de l'homme, dont la charte de 1830 n'est qu'une édition corrigée sur l'avis des événements et sur les besoins de la France ». Si ce n'est pas là du libéralisme, et même du libéralisme assez avancé, qu'est-ce donc ?

Et enfin voici deux petites phrases qui sont, je pense, de la même époque, et que les catholiques libéraux pourraient, sans modifier aucunement leur position doctrinale, prendre pour devise. Je les ai découvertes dans un recueil de pensées de Louis Veuillot publié par le chanoine Jacob : « J'aime beaucoup l'autorité ; je l'aime autant qu'un catholique le doit ; J'aime la liberté dans toute la mesure où un catholique le peut. » Messieurs, c'est la formule même du catholicisme libéral. Et dès lors nous serons moins surpris de trouver dans la correspondance de Montalembert des confidences comme celle-ci : « Ce Veuillot m'a ravi ; voilà un homme selon mon cœur. » (Lettre à Foisset du 11 novembre 1843.) Et nous ne serons pas surpris du tout de voir Montalembert défendre Veuillot ou à tout le moins l'excuser dans les conflits qui vont mettre ce dernier aux prises avec la direction de l'*Univers*.

Encore libéral de convictions, Louis Veuillot était de tempérament autoritaire, cassant, et il avait déjà des violences qu'il ne maîtrisait pas. Le nonce et l'archevêque de Paris s'accordaient à blâmer ces violences et ils s'en plaignaient amèrement. « Je le désavouerai publiquement, je le condamnerai », menaçait Mgr Affre. Il fut question, un moment, d'abandonner l'*Univers* à son imprudent pilote (car Louis Veuillot, quoi qu'il n'en fût pas le directeur, y faisait ce qu'il voulait et rien que ce qu'il voulait), et de fonder un journal qui se serait appelé le *Défenseur*. Louis Veuillot offrit sa démission, que l'on n'accepta pas. On le pria de consentir à soumettre

ses articles à un comité composé, notamment, de Lacordaire, Ravignan, Dupanloup, Montalembert et Lenormant. Il répondit : « J'accepte, mais je vous préviens qu'à la troisième correction je quitte le journal. » Ce n'est pas moi qui blâmerai cette réponse, où s'affirme une très noble dignité professionnelle. Bref, il eut gain de cause. Et tout de suite il abusa de sa victoire.

D'abord il aggrave les excès de langage qu'on lui reproche. Et Lacordaire écrit à Montalembert qu'il « souffre autant que personne de ce ton hautain qui verse l'injure et le mépris, changeant à tout propos les questions de choses en personnalités ». Mgr Parisis, évêque de Langres, fait tenir à Louis Veuillot un Mémoire que celui-ci met au panier. « Il est clair, écrit à ce sujet Mgr Parisis à Montalembert, que l'*Univers* ne peut plus être notre tribune avouée. »

Tout le monde se plaint de Louis Veuillot, et toutes ces doléances sont adressées à Montalembert. Cependant Montalembert reçoit de Louis Veuillot les marques extérieures du plus vif enthousiasme et de la plus grande admiration : « Tant qu'il y aura une voix catholique en France, ou seulement une voix honorable et sincère, écrit Louis Veuillot à Montalembert, vous saurez bien la forcer à répéter vos idées et à chanter vos louanges. Je sais trop qu'il est possible de vous mécontenter ; je sais mieux encore qu'il est impossible de ne pas vous aimer et de ne pas s'enorgueillir de vous. » (4 juillet 1846.)

Et Montalembert, croyant savoir que Rome va interdire l'*Univers* — déjà saisi plusieurs fois dans la ville éternelle par l'autorité du Pape — et qu'on ne laissera plus ce journal pénétrer dans les Etats pontificaux, Montalembert écrit au nonce une lettre où il vante les immenses services rendus à l'Eglise par l'*Univers* et Louis Veuillot, une lettre qu'il lui demande de placer sous les yeux du cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Son Eminence répond qu'on n'interdira pas l'*Univers*, mais le motif qu'il en donne n'a rien de flatteur. « On n'interdira pas l'*Univers*, écrit-il, parce qu'il ne suffit pas qu'un journal soit un obstacle plutôt qu'un secours

à la marche des affaires pour être condamné. » Vous voyez par là, et vous aurez d'autres occasions de le voir, que M. le chanoine Lecigne exagère un peu lorsque, après avoir reconnu que Louis Veuillot a eu souvent contre lui des évêques, des prêtres, il ajoute que le même Louis Veuillot a eu pour lui toujours l'évêque des évêques.



Les querelles intestines dont je viens de vous parler, Mesdames et Messieurs, n'avaient pas eu d'écho au dehors. Il n'en sera pas de même du conflit relatif à la liberté de l'enseignement, et qui aboutira à séparer définitivement Louis Veuillot de Montalembert et à le détacher du catholicisme libéral sans esprit de retour.

La liberté de l'enseignement, tous les catholiques la veulent, il va sans dire. Mais les uns — et à leur tête Louis Veuillot — veulent bien autre chose : Ils demandent que l'Université, qui a présentement le monopole de l'enseignement, non seulement perde ce privilège, mais ne soit désormais plus rien dans l'Etat. Ils exigent la séparation complète, absolue, de l'Université et de l'Etat. C'est le bon moyen pour ne rien obtenir du tout. Aussi bien la politique du tout ou rien n'est-elle pas, à proprement parler, une politique, mais un enfantillage, ou, si l'on veut, c'est la politique des enfants qui demandent la lune.

Plus sages, mieux avisés, le plus grand nombre des évêques et des grands catholiques libéraux de ce temps-là affichaient de moindres, mais de plus réalisables desiderata. Dans sa brochure, *De l'état actuel de la question,* Dupanloup défendait une politique modérée, transactionnelle et enfin ménageait le pouvoir. Cette brochure fut violemment attaquée par Louis Veuillot qui s'était d'ailleurs senti personnellement touché par cette phrase de l'auteur : « Je ne m'occuperai point des opinions extrêmes; je n'aime à invoquer dans la polémique que la pensée sérieuse des hommes graves qui comptent dans leur

parti parce que leur modération est une force et leur parole une lumière. »

Quand donc fut connu le projet Falloux, et alors que l'Université, menacée dans son monopole, se disait trahie, Louis Veuillot se hâta de déclarer ce projet « détestable ». « C'était, osa-t-il écrire, une déception, une défaillance de la raison et de la conscience, un pacte avec le mal, une monstrueuse alliance des ministres de Satan avec ceux de Jésus-Christ. » Et il écrivait le 2 août 1849 à l'évêque d'Annecy qu'il fallait au plus vite diviser le parti catholique pour en sauver quelque chose.

La coupure était déjà faite, grâce à Louis Veuillot à qui une quinzaine d'évêques emboîtaient le pas.

Et lorsque le projet Falloux fut devenu la loi Falloux, cette loi sur laquelle nous vivons encore et où Lacordaire saluait un nouvel Edit de Nantes, « ce grand acte, disait-il, qui fut pendant un siècle l'honneur de la France et le principe fécond de l'élévation intellectuelle et morale de son Eglise », l'*Univers* marqua ainsi le coup : « Qu'il soit bien entendu que nous ne sommes pas de ceux qui l'ont voulue, que nous l'avons combattue depuis le premier jusqu'au dernier jour, et dans son principe, et dans son ensemble et dans ses détails. »

Eh bien! oui, il est entendu que l'inappréciable conquête de la liberté de l'enseignement, seuls les libéraux, catholiques ou non, en peuvent revendiquer l'honneur. Mais je ne pense pas que les héritiers intellectuels de Louis Veuillot songent aujourd'hui à chercher, dans cette sorte de procès-verbal de carence que je viens de citer, un titre de gloire.

Pie IX, en exprimant sa gratitude aux auteurs de la loi sur la liberté de l'enseignement et en parlant aux évêques des avantages que l'on pouvait espérer de cette loi, avait réduit l'*Univers* à un silence provisoire. Mais après le coup d'Etat, lorsque Napoléon rêva de rétablir le monopole en en faisant bénéficier le clergé, Louis Veuillot, qui exalta ce dessein, en profita pour renouveler ses attaques contre la loi Falloux. Il applaudit d'ailleurs à tous les coups portés par le second Em-

pire contre les libertés publiques. Un rédacteur de l'*Univers* évolué écrivait avec un tranquille cynisme : « La liberté, nous n'avons pas à peser ou à discuter ses droits; nous les nions tous. »

Et ce n'était pas là une simple boutade. Un à un tous les rédacteurs de l'*Univers* exprimeront sous des formes diverses la même idée, je veux dire la même négation.

Coquille écrit : « En principe nous sommes opposés à la liberté de conscience. » Et encore : « Le principe idéal de la liberté est antichrétien. »

De la Tour : « Nous n'avons jamais eu qu'une définition et qu'une pratique de la liberté, et c'est celle-ci : il faut que l'Eglise soit libre. »

Du Lac : « L'Eglise admet le droit des protestants et des juifs comme elle admet chez les Turcs la polygamie, et dans les pays idolâtres toutes les abominations qui y sont en usage. A ses yeux, le vol et l'adultère ne sont pas des crimes plus grands que l'hérésie. »

Léon Aubineau : « Le plus honorable et surtout de beaucoup le meilleur défenseur de la vraie liberté de conscience, c'est le bras séculier des gendarmes. »

L'abbé Morel : « Nous sommes un journal qui se confesse..... Telle est toute la raison du bénéfice d'écrire et de parler chaque jour que nous nous attribuons en le refusant à d'autres qui n'offrent pas les mêmes garanties. »

Enfin, Louis Veuillot lui-même : « Quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté parce que tel est votre principe; mais quand je suis le plus fort, je vous l'ôte, parce que tel est le mien. » Nous voilà loin, n'est-ce pas ? de l'ancien couplet sur l'alliance nécessaire de la liberté et de la religion, ou sur l'évangélisme de la déclaration des droits de l'homme. On a contesté, je le sais bien, l'authenticité de cette formule véritablement cynique. Jules Ferry en ayant fait état devant la Chambre au mois de juin 1876, Louis Veuillot en personne se hâta de protester qu'elle n'était pas de lui, et de la restituer à Montalembert qui, disait-il, « a laissé croire qu'il me l'imputait

malgré son invraisemblance ». Et en effet, Messieurs, Louis Veuillot ne l'a pas écrite, mais il l'a prononcée, et M. Tavernier a donc tort de parler ici purement et simplement de légende. Louis Veuillot a dit la phrase en question au cours d'un entretien avec Augustin Cochin qui, le jour même, la rapporta à Montalembert et à Emile Ollivier. Ce dernier l'a rapportée à son tour à l'éminent historien de Montalembert, le P. Lecanuet, dont je suis d'autant plus fondé à invoquer le témoignage, que je l'ai recueilli de sa bouche il n'y a pas plus de huit jours.



Etant donné ce genre d'estime que Louis Veuillot accordait à la liberté, vous devinez de quelle manière il traitait les libres penseurs et par exemple Thiers, Girardin, Havet, Jourdan, Eugène Sue. Il les empoignait, les déshabillait, les tenaillait, les désarticulait, les démantibulait, a écrit M. Jules Lemaître, qui partage avec M. de Mun la présidence du comité du Centenaire. Et il ne ménageait pas davantage les catholiques libéraux. Les plus éminents et les plus fidèles : Armand de Melun, le grand ami des pauvres; de Corcelles, de Falloux, de Vatimesnil, Barthélemy, Foisset, Lenormant, Beugnot, de Carné, de Riancey, furent ceux qu'il attaqua avec le plus de violence. « L'*Univers*, disait Lacordaire, est un hercule de basse-cour qui s'est armé d'une fourche pour traiter le monde en manant. » Et Montalembert se plaignait en ces termes à son beau-frère Mgr de Mérode : « Le gouvernement des intérêts catholiques en France appartient à un proconsul entouré d'une bande de licteurs armés de verges et chargés de nous flageller jusqu'au sang au moindre signe du maître, lorsque ce saint personnage ne daigne pas nous consacrer lui-même l'activité de sa main fraternelle. Comme des pauvres nègres sur une habitation coloniale, on nous prend un à un et on nous lie au poteau de cette publicité orthodoxe d'où l'on ne nous renvoie que bien et dûment écorchés par une correction tirée à

10.000 exemplaires, le tout pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand profit de la justice et de la charité. »

Nous aussi, Messieurs, nous avons nos « gabelous de l'orthodoxie » pour employer l'expression du P. Rutten, et pour que les doléances de Montalembert répondissent tout à fait à la situation actuelle des catholiques, il y aurait peu de chose à y changer : les noms du proconsul en exercice et de ses licteurs, et sans doute aussi le chiffre du tirage... correctionnel.

Un changement plus fâcheux, c'est celui de l'attitude de l'épiscopat. Mais en ce temps-là Mgr Guibert, évêque de Viviers et futur archevêque de Paris, osait élever contre Louis Veuillot et ses collaborateurs la voix du reproche : « C'est presque toujours, écrivait-il, la colère, l'ironie, le sarcasme; ce qui provoque, ce qui blesse, ce qui irrite; l'intention d'humilier leurs adversaires est partout manifeste; le désir de les ramener à la vérité et au bien, nous l'avons rarement aperçu... L'*Univers* a converti certaines discussions en disputes indécentes dans lesquelles il n'a pas craint de couvrir de boue le caractère sacerdotal de ses contradicteurs (2 février 1852). »

Mgr Guibert va plus loin. Il dénonce à Rome le danger que l'école de l'*Univers* fait courir à la religion : « Ceux qui composent ce parti, écrivit-il le 12 février 1853 au cardinal Antonelli, sont des hommes de piété et de talent, mais d'un jugement peu sûr, d'une imagination très exaltée et d'une obstination peu commune. Telle est l'opinion qu'en ont conçue toutes les personnes calmes et sensées. Ce sont ces écrivains qui ont mis le trouble parmi nous sous le vain prétexte de défendre les droits de l'Eglise romaine... Malheureusement ces hommes sont soutenus par quelques évêques (5 ou 6 autant que j'en puis juger) et c'est ce qui leur donne tant d'audace. Je ne juge pas ces évêques, mais ma conviction intime est qu'avec d'excellentes intentions ils donnent la main à un parti qui fait beaucoup de mal à l'Eglise. »

Napoléon III exprimera la même idée quand il écrira (mai 1856) à Mgr de Marguery, évêque d'Autun : « Certes, je n'ai pas à me plaindre personnellement de M. Louis Veuillot, il m'a fait

beaucoup de bien, mais je dois convenir qu'il vous a fait beaucoup de mal. »

Un autre évêque affirme sans détour que « le fanatisme de l'*Univers* a fait plus de mal à la religion que celui de Voltaire » (8 septembre 1853). « Je ne lis jamais l'*Univers* parce que je veux rester chrétien », disait Lefebvre-Pontalis à un de ses amis. « Et moi, répondait cet ami, comme je ne veux pas devenir chrétien, je lis l'*Univers* tous les jours. »

Dans le même temps, Mgr Sibour stigmatisait ces hommes qui « jettent chaque matin l'anathème à la liberté, déifient le pouvoir absolu, brûlent ce qu'ils avaient adoré, refusent en politique aux peuples tout droit, en philosophie à la raison humaine toute force, et en religion nous bâtissent une constitution faite à l'image de ces belles théories ». Et il s'effrayait de voir l'école « prétendue ultramontaine » nous mener « à une double idolâtrie : idolâtrie du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel ».

En ce temps-là, Messieurs, Louis Veuillot était nettement bonapartiste. C'était avant que l'empire suspendît l'*Univers*. Il avait une « napoléonite aiguë », selon l'expression du plus enthousiaste de ses biographes, M. le chanoine Lecigne. Et ce dernier considère que Louis Veuillot retrouva la santé quand il adhéra pleinement à la Monarchie traditionnelle représentée par le comte de Chambord. Après quoi, il se demande « avec qui Louis Veuillot serait aujourd'hui ». Comme lui-même est avec l'*Action française*, il suppose naturellement que Louis Veuillot « eût salué le renouveau des printemps de France dans ces neuves énergies qui se déchaînent un peu violentes peut-être, mais qui ont au moins le rare mérite de ne point se compromettre avec l'erreur ». Je crois, soit dit en passant, que ce brevet général d'orthodoxie décerné aux neuves énergies suscitées par M. Maurras a dû étonner M. Maurras lui-même et faire sourire les théologiens. Je crois même que l'expression de M. le chanoine Lecigne a dépassé un peu sa pensée. Quoi qu'il en soit, n'oublions pas que Louis Veuillot avait été orléaniste sous Louis-Philippe, républicain en 1848, et qu'après s'être fait impérialiste sous Napoléon III, il adhérera

derechef, en 1870, à la République avant de devenir légitimiste. Et sans doute le Roi est à ses yeux « le représentant légal du peuple opprimé », le « véritable représentant du peuple chrétien », et il a tous les droits d'un « fondé de pouvoir universel ». Louis Veuillot a écrit cela. Mais il a écrit aussi : « Que la forme et surtout l'essence du gouvernement français doive être républicaine, nous le croyons, nous le désirons, et nous sommes convaincu que nul autre régime n'est possible... Je crois à la République. En dehors de la République il n'y a que des dictatures à peu près également corrompues et infécondes. »

Et encore : « Je crois que l'avenir est à la démocratie ; que l'Eglise disciplinera la barbarie démocratique comme elle a discipliné toutes les autres barbaries, qu'elle la baptisera et qu'enfin il y aura une sainte démocratie romaine comme il y eut un saint empire romain. »

Quant aux d'Orléans, Louis Veuillot n'hésitera pas à déclarer qu' « ils n'ont pas le droit de tendre la main » et qu' « il n'y a qu'eux qui puissent être flétris du nom d'usurpateurs ».

En somme, Louis Veuillot a eu, en politique, beaucoup de sincérités successives qui ne peuvent s'expliquer que par un déplorable scepticisme foncier. Ce scepticisme, la plupart de ses disciples d'aujourd'hui le voudraient ériger en loi. Et c'est ce qui explique — pour une part — le peu d'influence que les catholiques exercent sur la marche des affaires publiques dans notre pays.

***

Je ferme la parenthèse.

A l'époque où Mgr Sibour dénonçait courageusement la double idolâtrie temporelle et spirituelle où les catholiques se laissaient mener par l'école prétendue ultramontaine, l'*Univers* se présentait naturellement comme l'organe par excellence du Saint-Siège, ce qui décida Falloux, Montalembert et Corcelle à s'adresser à Pie IX pour en avoir le cœur net. Montalembert s'expliquait ainsi sur cette démarche dans

une lettre à Mgr de Mérode : « Nous demandons que les gens de l'*Univers* ne puissent pas, comme des roquets hargneux, aller se réfugier entre les jambes du Pape pour y aboyer à leur aise contre nous. »

Pie IX déplora les violences et les exagérations de l'*Univers*, déclara nettement que ce journal n'était pas son organe, et s'en tint là. L'archevêque de Paris n'avait pas attendu ce désaveu pontifical — d'ailleurs très relatif — pour interdire dans son diocèse l'*Univers*, déjà interdit dans le diocèse d'Orléans.

L'année suivante, Louis Veuillot publiait l'*Illusion libérale* où il traitait les catholiques libéraux de « gens de peu de fierté et de peu de foi, cœurs défaillants, pleins de l'appétit d'Esaü et de sa passion pour les lentilles, gens sentant l'hérésie et qui ont pour vrai nom sectaires ».

C'est le moment que choisit Mgr Mermillod pour entreprendre de réconcilier Montalembert avec Louis Veuillot. « Où se réunir et qui marquera le terrain ? » demanda celui-ci. Montalembert refusa net. « Si, dit-il, M. Veuillot rétractait publiquement les injures et les calomnies dont il m'a publiquement gratifié, je ne l'en regarderais pas moins comme l'ennemi le plus redoutable de la religion que le XIXe siècle ait produit, mais je pourrais et je devrais avoir avec lui l'attitude prescrite par la courtoisie à des gens comme il faut. Tant qu'il ne l'aura pas faite, cette rétractation, je le tiendrai pour un calomniateur et un insulteur public, avec lequel le respect de ma bonne renommée m'interdit toutes relations. » Ainsi réglée la question personnelle, Montalembert ajoutait que Louis Veuillot venait de « dépasser toutes les bornes jusqu'à présent connues de l'invective et de l'injure contre cette société contemporaine qu'il avait contribué plus que personne à dépraver et à désorienter ». Et il concluait : « Absoudre les traîtres et les fous qui nous ont conduits où nous en sommes, jamais ! »

Vous savez, Mesdames et Messieurs, comment la lutte entre ultramontains et libéraux se poursuivit et s'aggrava encore

dans la période qui précéda le Concile du Vatican et pendant ce Concile, à l'occasion de l'infaillibilité du Pape. Pour avoir osé prendre position contre l'opportunité de la définition prévue, Montalembert est accusé par Louis Veuillot d'être « passé aux Volsques », et ses amis sont vilipendés, traités d'hérétiques et de blasphémateurs dans l'*Univers*. Ce journal se montre particulièrement agressif à l'égard de Mgr Dupanloup. L'évêque d'Orléans, qui avait naguère — en 1853 — publié contre Louis Veuillot une *Déclaration* à laquelle adhéra la moitié de l'épiscopat, lui adresse cette fois un *Avertissement*. Louis Veuillot répond que ce prélat s'est constitué à la fois, juge et partie, et qu'il ne croit, quant à lui « manquer à aucun devoir en récusant cette prétention ».

Maintenant, Louis Veuillot se sent soutenu à Rome. C'est le temps où l'*Univers* expose que Pie IX, c'est « le Christ sur la terre », où l'évêque de Tulle définit le Pape « le verbe incarné qui se continue », où d'autres prélats mettent au même rang la dévotion à l'Eucharistie et la dévotion au Pape, où Mgr Mermillod prêche sur la triple incarnation de Dieu dans le sein de la Vierge, dans l'Eucharistie, dans le Pape...

Viennent la guerre, la défaite, la proclamation de la déchéance de l'Empereur, le gouvernement provisoire. Louis Veuillot n'a pas assez d'injures et de sarcasmes contre l'Assemblée. « Je m'aperçois de plus en plus en causant avec les députés, écrit-il, que la race des imbéciles n'est pas du tout perdue. » Il parle de leur friponnerie et de leur lâcheté. Il accommode Thiers de la belle façon : Thiers, « c'est un affreux rien et d'autant plus rien qu'il est quelque chose. Il est un rien crotté et misérable. Il est la stupide France révolutionnaire ».

Dans l'affaire des pétitions relatives au pouvoir temporel du Pape, Mgr Dupanloup consent-il patriotiquement, sur la prière de M. Thiers, à l'ajournement du débat, un collaborateur de Veuillot traite l'évêque d'Orléans de Pilate. Et Pie IX se voit obligé de blâmer l'*Univers* qui, dit-il, « oublie totalement les lois de la charité ». Le Pape ajoute : « Sans la charité on ne peut être vraiment catholique. »

Louis Veuillot s'incline. Il commence toujours, en pareil cas, par s'incliner, rendons-lui cette justice. Mais d'ailleurs il n'en traitera pas moins, bientôt, de félons, de pervers, de prévaricateurs les légitimistes qui conseilleront au comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore, conseil que lui a donné également le Souverain Pontife.

*
* *

Messieurs, il est temps de conclure. Est-ce que l'œuvre de Louis Veuillot a vraiment été utile à l'Eglise catholique et aux âmes ? Très sincèrement je ne le crois pas. Je ne le crois pas plus que ne le croyait Mgr Sibour, archevêque de Paris, dont le successeur va présider à l'apothéose religieuse de Louis Veuillot. Je ne le crois pas plus que ne le croyait Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, dont le successeur va prononcer le panégyrique de Louis Veuillot, dans cette basilique de Montmartre que nous devons à un grand acte de foi de cette Assemblée nationale que Louis Veuillot a traînée dans la boue.

Singulière époque que la nôtre! Le cardinal Amette, qui aime, j'en suis sûr, Montalembert, n'a pas autorisé le Centenaire de Montalembert; et il apportera l'éclat de sa pourpre romaine au Centenaire de Louis Veuillot, que certainement il n'aime pas. C'est un effet de l'incohérence des temps.

Quant à Mgr Touchet, vous pensez bien qu'il ne pouvait refuser l'occasion d'un si retentissant discours. Un avocat refuse-t-il l'occasion d'une sensationnelle plaidoirie ? Souhaitons cependant que l'évêque actuel d'Orléans ne décerne pas à son héros telles louanges qui risqueraient de troubler le grand repos de celui que l'histoire appelle toujours l'évêque d'Orléans. Aussi bien Mgr Touchet a-t-il le dédain des sentiers battus. Et lui qui naguère, en son panégyrique de saint François de Sales, n'a voulu — ou presque ! — célébrer que l'indomptable fermeté de l'évêque de Genève, peut-être nous révélera-t-il la douceur de Louis Veuillot. Au surplus, ayant préconisé, il y a quelques jours à peine, l'abandon en masse de toutes les écoles

libres de France, il est sans doute plus qualifié qu'un autre pour louer l'intrépide adversaire de la loi qui a donné à la France la liberté de l'enseignement.

Mais nous, Messieurs, quelle leçon tirerons-nous de ce Centenaire? Si vous le voulez bien, une leçon *a contrario*. Et puisque ce qui distingue le plus Louis Veuillot, c'est l'intolérance, ce sera donc une leçon de tolérance.

D'ailleurs, il ne faut pas confondre l'intolérance avec l'intransigeance. L'objet propre de l'intransigeance, ce sont les principes, et l'intolérance se réfère aux personnes. Le catholique comme tel doit donc être intransigeant sur tout ce qui est pour lui objet de foi. Et c'est bien à tort que les ennemis des catholiques libéraux font consister le libéralisme catholique en un perpétuel recul doctrinal. Je serais curieux que l'on voulût bien me dire ce que Montalembert, par exemple, a cédé de ses croyances. Il n'en a rien cédé, jamais, pas plus que Louis Veuillot. Mais celui-ci avait fini par intégrer dans son symbole la haine de la liberté. Au contraire, celui-là en a su garder jusqu'à la dernière minute de sa vie l'amour le plus désintéressé et le plus ardent.

La tolérance, dans l'ordre intellectuel, consiste à permettre que les autres ne pensent pas comme nous et à ne pas conditionner l'estime que nous accordons à autrui par une impossible identité de vues, et s'il s'agit de religion, par une communauté de foi que nous devons cependant appeler de toutes les forces de notre cœur pour que se réalise enfin la prière du Christ : « Père, faites qu'ils soient un comme vous et moi nous sommes un. »

Encore faut-il, si nous voulons avancer, autant qu'il est en nous, le règne universel de Dieu dans les âmes, ne pas rendre plus difficile à ceux qui ne partagent pas nos croyances, l'accès de cette Eglise hors de laquelle nous faisons profession de croire qu'il n'y a pas de salut. Et c'est donc mal la connaître que de la considérer comme une sorte de camp retranché d'où il n'importe que de tenir à distance respectueuse les mécréants. Rien de plus contraire qu'une telle conception au catholi-

cisme de l'Eglise. Et c'est donc mal la servir, cette Eglise, que de ne songer qu'à faire le coup de poing contre ceux qui rôdent autour d'elle.

Avez-vous vu Léon XIII traverser Saint-Pierre de Rome au milieu des vivats d'une foule immense où toutes les nations de la terre étaient représentées? Je garde dans ma mémoire la vision et dans mon cœur l'inoubliable émotion de ce spectacle. Je vois le magnanime vieillard se dresser debout sur la *Sedia*, mouvante image de la barque de Pierre, lever la main sur cette multitude pour la bénir, et tout à coup prolonger de ses deux bras étendus ce geste de bénédiction, comme s'il eût voulu étreindre toutes les âmes pour les donner toutes à Jésus-Christ.

Messieurs, voilà, au degré près, l'attitude qui convient au vrai chrétien, au vrai catholique. Ce n'est pas assez pour lui d'une tolérance purement philosophique. Il faut qu'elle soit aimante, conquérante par la grâce de cet amour. Il me plaît de terminer cette conférence par une phrase que le cardinal Amette a prononcée devant le légat du Pape, lors de la célébration du Centenaire d'Ozanam : « Si Ozanam a bien mérité de l'Eglise, c'est qu'il l'a toujours et uniquement défendue par la charité et dans la charité. »

APPENDICE

Deux passages notamment de la Conférence sur Veuillot ont soulevé des polémiques dont je voudrais donner ici un aperçu. On dit que c'est du choc des idées que jaillit la lumière. Le lecteur trouvera peut-être dans le débat qu'il me reste à mettre sous ses yeux un utile supplément d'information.

Donc, d'une part, on a contesté l'authenticité de la fameuse phrase que j'affirmais (*cf.* page 55) appartenir en propre à Louis Veuillot, non qu'il l'ait écrite, mais parce qu'il l'a dite, ainsi que je pense l'avoir démontré : « Quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté parce que tel est votre principe; mais quand je suis le plus fort, je vous l'ôte parce que tel est le mien. »

D'autre part, si l'on n'a pas contesté que Louis Veuillot eût émargé aux fonds secrets du ministère de l'Intérieur sous Louis-Philippe, on s'est efforcé d'expliquer le fait d'une manière à peu près honorable pour le chef laïque du sectarisme ultramontain. De là un échange de vues qui aurait été en même temps un échange d'injures si je m'étais oublié au point de suivre dans cette voie les deux prêtres auxquels j'avais affaire : M. l'abbé Thuélen au *Soleil* (sous le pseudonyme de Louis Romain) et Mgr Delmont à l'*Univers*.

Il va de soi que l'*Univers* et le *Soleil* n'ont pas omis de nier que la phrase litigieuse sur la liberté fût de Louis Veuillot, mais comme ils n'ont fait là, ni l'un ni l'autre, aucun essai de démonstration, il suffit de leur donner acte d'une négation qui ne mérite pas de nous arrêter. J'en ai fait mention cependant au cours de l'article du *Journal de Genève* que l'on trouvera

5

un peu plus loin, mais incidemment. En somme, je n'ai rencontré — sur la question de l'authenticité de la phrase litigieuse — qu'un contradicteur sérieux : M. le baron d'Yvoire.

C'est au *Journal de Genève* que s'est adressé le baron d'Yvoire, parce que je venais d'y publier, sous le titre de *Scandaleuse apothéose*, un article où je reproduisais les deux affirmations de la Conférence dont nous parlons. C'est d'ailleurs aussi et pour la même raison cet article que visent l'abbé Thuélen et Mgr Delmont, ceux-ci ne m'ayant point fait l'honneur de venir m'entendre à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales.

Donc, le baron d'Yvoire a écrit le 9 décembre 1913 la lettre suivante au directeur du *Journal de Genève* :

Il y a déjà quelques années que vous avez bien voulu accueillir dans votre journal, et que beaucoup d'autres journaux ont reproduit après vous, l'explication très positive de l'origine de la phrase : « Quand je « suis le plus faible, je vous demande la liberté au nom de votre « principe ; quand je suis le plus fort, je vous la refuse au nom de « mon principe. »

M. de Narfon affirme que la phrase a été dite par Veuillot à M. Cochin, que M. Cochin l'a répétée à Montalembert et à Emile Ollivier et qu'Emile Ollivier l'a répétée au P. Lecanuet.

Je suis absolument certain que Montalembert n'a jamais cru que cette phrase ait été prononcée par Louis Veuillot. Montalembert a dit formellement à Veuillot : Si l'on pousse jusqu'aux dernières conséquences le système que vous recommandez, on arriverait à dire : « Quand je serai le plus faible, etc. »

Je répète qu'en 1866 ou 1868, le journal le *Siècle* avait reproduit cette phrase attribuée à Veuillot, et lui avait demandé par un reporter quand et à quel propos Veuillot l'avait dite.

Le *Siècle* déclara ensuite que Veuillot avait répondu : « Ce n'est pas moi qui ai dit cela ; c'est Montalembert. »

C'est alors que je m'empressai de demander à Montalembert comment on pouvait lui attribuer une phrase si contraire à toute sa pensée politique. Et Montalembert me répondit, et j'écrivis sa réponse sous sa dictée. Et la réponse fut envoyée au *Siècle*.

Si Montalembert avait appris de M. Cochin que le propos avait été

tenu d'abord par Veuillot, il le lui aurait directement reproché et ne lui aurait pas dit : « Si l'on pousse à ses dernières conséquences le système que vous recommandez, etc. »

C'est évident. Il est évident aussi que Veuillot, qui n'était pas un imbécile, n'aurait jamais eu la sottise qu'on lui suppose en lui attribuant cette fameuse phrase.

Mes souvenirs personnels, les relations que j'ai eues avec plusieurs des personnes qui ont eu des discussions avec Louis Veuillot, ne me permettent pas d'applaudir à tout ce qu'a écrit et dit Veuillot. J'ai été reconnaissant de la courtoise réserve mise dans son éloge par l'orateur de la réunion des amis de Veuillot à Loisnes, son lieu d'origine. Mais la vérité est que Veuillot n'a pas dit, n'a pas écrit la phrase qu'on lui attribue et que ne lui a jamais attribuée Montalembert.

Veuillez agréer, etc.

Baron D'YVOIRE.

J'ai répondu — dans le *Journal de Genève* — par l'article suivant :

La « petite phrase » est-elle historique ?

Il s'agit, le lecteur l'a certainement deviné, de la petite phrase que dans ma dernière lettre au *Journal de Genève* j'ai attribuée à Louis Veuillot, sur le témoignage de l'éminent historien de Montalembert : le R. P. Lecanuet : « Quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté parce que tel est votre principe ; mais quand je suis le plus fort je vous l'ôte parce que tel est le mien. »

M. le baron d'Yvoire conteste l'authenticité de cette phrase. Il se déclare même certain que Louis Veuillot ne l'a jamais dite ni écrite, et que Montalembert n'a jamais cru que Louis Veuillot l'eût prononcée.

Je ne demande pas mieux que de faire état du contre-témoignage de M. le baron d'Yvoire, dont il va de soi que la pensée de suspecter l'absolue sincérité ne me viendrait pas. Mais je suis assuré que mon distingué contradicteur ne sera point surpris que je ne renonce pas si vite à la preuve testimoniale que j'ai apportée au débat. Comme, au surplus, ce débat présente un vif intérêt, et que des affirmations contradictoires ont plutôt ce résultat de poser à nouveau la question

que de la résoudre, on ne s'étonnera pas que j'essaie de faire là-dessus un peu plus de lumière.

Et d'abord, je tiens à produire le témoignage textuel du P. Lecanuet, tel que cet éminent religieux a bien voulu le formuler au cours d'une lettre adressée à moi-même il y a à peine quelques semaines :

« Cette phrase (la fameuse phrase), on ne la trouve nulle part dans les œuvres de Louis Veuillot. Et en effet il ne l'a pas écrite, mais il l'a dite à Augustin Cochin, qui le jour même la rapporta à Montalembert et à Emile Ollivier. C'est de ce dernier que je le tiens. »

Un journal parisien — le *Soleil* — dont l'émotion est d'autant plus explicable qu'il a hospitalisé tous les anciens rédacteurs de l'*Univers* — je parle de ceux qui ont dû quitter l'*Univers* quand cette feuille, qui fut l'organe de Louis Veuillot, est tombée entre les mains royalistes de M. de Lur Saluces et de quelques-uns de ses amis politiques — le *Soleil*, dis-je, commentant mon récent article du *Journal de Genève*, a essayé d'infirmer la valeur du témoignage du P. Lecanuet : « On sait, a-t-il écrit, comment les propos sont déformés quand ils ont passé par plusieurs bouches. »

Assurément, ils peuvent l'être. Je m'étonne pourtant qu'un journal catholique paraisse faire si bon marché de toute tradition orale... Gardons-nous d'exagérer et appliquons ici les règles d'une saine critique. On ne nie pas les chances de déformation. Mais enfin ces chances ne sont-elles pas en raison directe du nombre des bouches qui transmettent le témoignage, et en raison inverse de la valeur des agents de transmission ?

Or, dans le cas dont il s'agit, les « bouches » qui ont transmis le témoignage se réduisent à trois : celles d'Augustin Cochin, d'Emile Ollivier, du P. Lecanuet. Et je ne pense pas que ni la haute probité ni la sagesse de ces « agents de transmission » puisse être suspectée. Augustin Cochin et Ollivier sont morts ; mais le premier ayant rapporté à Emile Ollivier (et à Montalembert) la fameuse phrase « le jour même » où il l'avait recueillie de la bouche de Louis Veuillot, comment croire qu'il en ait faussé, volontairement ou involontairement, le sens ? On sait la place qu'il occupe dans l'histoire de l'Eglise de France au XIXᵉ siècle et que jamais peut-être il n'y eut plus honnête homme.

Quant à M. Emile Ollivier, n'oublions pas que cet ancien ministre était un historien très averti et qu'il avait de l'historien toutes les qualités, et par-dessus tout le souci de ne rien avancer à la légère.

Que l'on veuille bien remarquer aussi que c'est à un historien, et à quel historien? à celui de Montalembert, qu'il a transmis le témoignage d'Augustin Cochin. Il est également invraisemblable qu'il se soit trompé lui-même et que, sciemment, il ait trompé le P. Lecanuet.

Enfin, ce dernier est bien vivant. C'est un prêtre savant et vénérable, qui appartient à la congrégation de l'Oratoire, où la science fut toujours en honneur, comme la vertu. C'est un historien, je l'ai dit, et qui continue avec un souci constant d'exactitude, sans parler des qualités plus brillantes qui le distinguent, sa remarquable histoire de *L'Eglise de France sous la Troisième République*. Si celui-là aussi n'était pas au-dessus du soupçon, à qui donc ferions-nous crédit?

On le voit donc, si le témoignage Augustin Cochin, Emile Ollivier, Lecanuet, n'a pas cette valeur absolue, métaphysique, que n'a d'ailleurs jamais le témoignage humain, il me semble à moi très suffisant pour établir une certitude historique, et de plus exigeants ne refuseront pas d'admettre à tout le moins que les « chances de déformation » s'y trouvent réduites au minimum.

Est-ce que le contre-témoignage de M. le baron d'Yvoire présente la même solidité ?

Il m'est impossible de ne pas faire d'abord cette remarque que M. le baron d'Yvoire n'avait pas sous les yeux le texte de Montalembert sur lequel il s'appuie. Nous pouvons du moins le supposer, puisqu'il hésite, quant à la date de l'insertion dans le *Siècle*, entre les années 1866 et 1868. Et quoi qu'il en soit, d'après le contre-témoignage de M. le baron d'Yvoire, Montalembert aurait dit formellement à Veuillot :

« Si l'on pousse jusqu'aux dernières conséquences le système que vous recommandez, on arriverait à dire : Quand je serai le plus faible... » et le reste. Sur quoi M. le baron d'Yvoire argumente ainsi :

« Si Montalembert avait appris de M. Cochin que le propos avait été tenu d'abord par Veuillot, il le lui aurait directement reproché et ne lui aurait pas dit : « Si l'on pousse à ses dernières conséquences..., etc. »

Il faut ne pas perdre de vue que ce n'est pas dans une conversation avec Louis Veuillot que Montalembert a fait état, d'une manière ou de l'autre, de la phrase litigieuse, et qu'au surplus ce n'est pas Veuillot, comme on va le voir, qu'il interpellait. Dans ces conditions surtout, quelle invraisemblance y a-t-il à ce que, ne sachant que par une con-

fidence d'Augustin Cochin — dont les circonstances sont ignorées de nous — que Louis Veuillot avait tenu le fameux propos, il ait eu la délicatesse de ne pas le lui reprocher directement ainsi qu'il l'eût pu faire si ce propos avait été public ?

Cela toutefois n'expliquerait qu'insuffisamment le « Si l'on pousse à ses dernières conséquences... », lequel est de nature à laisser croire que ce que Montalembert anathématisait, c'était moins la doctrine ou la méthode de Louis Veuillot en elle-même, que les conséquences, voire « les dernières conséquences », qu'on en peut tirer.

Or, sur ce point, qui est capital, je puis opposer aux souvenirs de M. le baron d'Yvoire le texte officiel de Montalembert.

La fameuse phrase se trouve dans un travail sur l'*appel comme d'abus et les articles organiques du concordat* publié dans le *Correspondant* du 25 avril 1857 et reproduit dans les *Discours et polémiques*, t. V, p. 552. Montalembert s'adressait aux prêtres et aux journalistes catholiques de l'école absolutiste, et, après leur avoir rappelé quelques-unes des outrances doctrinales de l'*Univers*, il ajoutait :

« Quand vous serez avertis et supprimés, qui voulez-vous qui vous plaigne, qui vous défende ou même qui vous comprenne ? Personne, car personne en France n'admettra la légitimité de cette théorie cynique *pratiquée et justifiée par vos oracles*, et qui se réduit à dire... (ici la petite phrase). *Soutenir* un pareil système, même quand on n'a pas d'antécédents, cela *semble* déjà passablement effronté. Mais le voir *arboré* par les mêmes hommes qui, il y a dix ans, professaient, applaudissaient et propageaient la doctrine contraire (allusion au libéralisme de Veuillot première manière), voilà qui soulève le cœur. »

C'est donc bien du système pratiqué, justifié, soutenu, arboré par les oracles du parti, donc en premier lieu par Louis Veuillot, et non pas seulement des conséquences qu'on en pourrait tirer, que parlait Montalembert.

Lui-même, je l'avoue, n'a jamais, du moins à ma connaissance, attribué textuellement la phrase litigieuse à Louis Veuillot. Jamais, d'autre part, et M. le baron d'Yvoire ne produit là aucun texte qui établisse le bien fondé de sa propre conviction, il n'a déclaré nettement qu'elle ne fût pas de Louis Veuillot. Il s'en est servi, selon l'explication qu'il a donnée lui-même au cours d'une lettre du 29 novembre 1865 au directeur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* dont un correspondant venait de la mettre assez naïvement à son propre compte, pour résumer les doctrines qu'il avait toujours com-

battues. Le témoignage de Montalembert ne paraît donc pouvoir être invoqué pour le débat actuel, ni dans un sens ni dans l'autre.

Ce qui est sûr, c'est qu'il croyait que la fameuse phrase résumait fidèlement la doctrine veuillotine. Et ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il ne se trompait pas.

. . . .

Julien DE NARFON.

Voici d'ailleurs quelques phrases qui ont bien été écrites par Louis Veuillot et où l'on retrouve, avec un développement littéraire qui ne change rien au fond, la pensée plus crûment exprimée par la « petite phrase ». La citation est extraite des *Odeurs de Paris*. Louis Veuillot y rappelle une polémique qu'il avait eue avec Prévost-Paradol :

Je revendiquais pour la *vérité* des droits qu'il appelait des privilèges et qu'il repoussait de toute sa force ; je contestais que l'*erreur* dût avoir des privilèges qu'il appelait et qu'il appelle encore des droits... Il commettrait une injustice... s'il me prenait pour un ennemi de la liberté, et s'il me contestait l'usage de la liberté il ferait à son principe un outrage que je ne fais pas au mien, ni quand j'invoque, ni quand je conteste un certain exercice de la liberté. Je connais, moi, une *vérité* et une *erreur*, et je n'admets aucune espèce de parité ni d'égalité entre cette vérité et cette erreur.

J'arrive à ma polémique avec l'abbé Thuélen — en littérature, mais, hélas ! quelle littérature ! Louis Romain — du *Soleil*.

Le point de départ en est l'article : *Scandaleuse apothéose*, que je puis me dispenser de reproduire ici parce que M. Louis Romain l'a suffisamment résumé en y répondant — avec autant de suffisance que d'insuffisance — dans le *Soleil* du 12 décembre.

Lisons M. Louis Romain :

M. Julien de Narfon et Louis Veuillot.

Si sectaire libéral que soit M. de Narfon, nous n'aurions pas cru tout de même qu'il fût capable d'aller insulter chez les Suisses la

gloire catholique et française qu'est Louis Veuillot. Il est vrai qu'aucune feuille de chez nous, même celle où il écrit chaque jour, n'eût sans doute consenti à donner l'hospitalité aux petites vilenies qu'a bien voulu accueillir le *Journal de Genève*.

Le Centenaire de Veuillot devient sous la plume de M. de Narfon : *La scandaleuse apothéose !*

C'était déjà trop, aux yeux de ce bon apôtre, que le cardinal Richard eût permis de « placer dans une chapelle le buste du célèbre pamphlétaire » ; aussi trouve-t-il « proprement scandaleux » que l'apothéose du 25 novembre ait eu pour cadre une église.

M. de Narfon, critique impartial, n'aurait vu pour sa part aucun inconvénient à ce que l'on érigeât sur une place publique la statue de ce *grand écrivain*, du *plus grand journaliste de son temps*. Il lui aurait même plu que M. Poincaré l'inaugurât et que MM. Urbain Gohier et Camille Pelletan, à défaut d'Henri Rochefort, fissent des discours. Mais il ne peut admettre que l'œuvre publique de Veuillot soit glorifiée. Car, dit-il, « ce ne sont pas ses vertus privées, très réelles, que l'on se proposait d'exalter ». Or, son œuvre, « si pures et si droites que l'on suppose les intentions de l'auteur, a été néfaste à la religion ».

M. de Narfon, qui n'aime pas l'esprit, moins sans doute parce qu'il en manque que pour en avoir souffert — et peut-être aussi parce que certaines pages vigoureuses de Veuillot sont pleines d'actualité et qu'il suffit d'y changer les noms, — ose écrire que la manière de ce journaliste pour défendre l'Eglise a plus contribué, au XIX[e] siècle, à éloigner des croyances religieuses les sceptiques, les hésitants, à leur en imposer même l'horreur, que l'ironie de Voltaire au siècle précédent.

C'est évidemment la manière de M. de Narfon, très catholique comme on sait, qui rapproche de l'Eglise les sceptiques comme Briand et les modernistes comme Loisy...



Le rédacteur du *Journal de Genève* choisit perfidement des textes de Mgr Sibour pour justifier son jugement. Il en profite pour laisser entendre que le cardinal Amette, archevêque de Paris, n'a apporté qu'à *contre-cœur* « l'éclat de sa pourpre » à « la scandaleuse apothéose ». Il blâme en passant Mgr Touchet, qui a voulu apporter, lui,

l'éclat de sa parole à la cérémonie du centenaire, quand « celui que l'histoire appelle encore l'évêque d'Orléans » interdisait dans son diocèse, il y a une soixantaine d'années, l'*Univers*, à cause de la plus « irrespectueuse des campagnes ».

Il faut citer le petit passage qui va suivre, inconvenant à l'égard du panégyriste épiscopal et le plus perfide, le plus vilain à l'endroit du grand écrivain catholique :

« Mgr Touchet a loué longuement la belle intransigeance et le désintéressement de Louis Veuillot, mais il a omis de parler du libéralisme initial de ce grand serviteur de l'Église, je parle du libéralisme dont il faisait étalage à l'*Univers* même, à une époque où *il émargeait assez régulièrement aux fonds secrets du ministère de l'Intérieur*. »

M. de Narfon, pour prouver qu'il n'avance rien que de contrôlé, cite le nombre de fois que le *libéral* Veuillot a touché. Et cela se borne à dix fois 500 francs.

L'insinuation, je serais tenté d'écrire l'accusation, est faite ; le bon apôtre ne se soucie pas des circonstances. Or, il se trouve que Louis Veuillot a raconté lui-même plaisamment l'histoire de ces honoraires. Guizot, qui l'avait eu comme secrétaire, en avait fait un attaché de cabinet à titre privé. Comme il n'y avait pas de crédit pour la fonction, le ministre payait avec les fonds secrets. Louis Veuillot, bien qu'il ne fût encore que simple collaborateur à l'*Univers*, n'avait pas le temps d'aller au Ministère, comme beaucoup d'attachés de nos jours. Et cela le faisait rire longtemps après !...

Louis Veuillot a été quelque peu libéral à une époque où tout le monde l'était, excepté Coquille. Il se guérit bien vite de ce mal et il n'émargea plus aux fonds secrets. Que M. de Narfon se rassure ; ce fut fini après 1843. Cela ne veut pas dire que l'on ne touche que quand on est libéral. M. de Narfon, qui se vante d'être libéral, trouverait l'affirmation dépourvue de tact. Nous nous garderons bien d'insinuer qu'il a touché ailleurs qu'à la caisse de ses journaux, même quand il s'inspirait chez Aristide Briand, l'homme de la Séparation.



M. Julien de Narfon résume la doctrine et la méthode de Louis Veuillot dans la fameuse phrase que le maître a démentie : « Quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté parce que tel est votre principe ; mais quand je suis le plus fort, je vous l'ôte parce que tel

est le mien. » « Voilà l'homme, s'écrie-t-il, en l'honneur duquel l'on a allumé l'autre jour, à la basilique de Montmartre, tant de cierges et brûlé tant d'encens ! »

Le rédacteur du journal genevois ne met pas en doute cette phrase. Veuillot l'a dite à Augustin Cochin, qui l'a répétée à Montalembert, qui l'a certifiée à Emile Ollivier, qui l'a affirmée au Père Lecanuet, de qui M. de Narfon la tient. Or, on sait comment les propos sont déformés quand ils sont passés par plusieurs bouches. Il suffit que Louis Veuillot ait nié celui qu'on lui prête, malgré qu'il ne dédaignât pas de donner dans l'intimité un tour paradoxal à sa pensée.

En résumé, M. Julien de Narfon n'aurait pas osé écrire cet article « proprement scandaleux » dans un journal français. C'est d'ailleurs toujours en Suisse qu'il expectore sa bile la plus gênante.

Louis Romain.

Il y a de tout, un peu, dans le factum qu'on vient de lire, hormis des traces de bonne éducation.

Le 13 décembre, j'écrivais au directeur du *Soleil*, M. Arthur Loth :

Monsieur le Directeur,

Je ne suis pas assez naïf pour m'imaginer que votre distingué collaborateur, M. Louis Romain, m'accuse sérieusement de *sectarisme* parce que je me permets de penser autrement que lui — et que bien d'autres, je n'en disconviens pas — quant aux rapports de l'œuvre de Louis Veuillot avec l'apologétique chrétienne.

Ce que j'en pense, c'est ce qu'en ont pensé, écrit, publié, des hommes comme Mgr Guibert, le futur archevêque de Paris, qui, étant évêque de Viviers, ne craignait pas de dénoncer à Rome le danger que l'*Univers* de Louis Veuillot faisait courir à la religion, ou comme Mgr Sibour, Mgr Dupanloup, Lacordaire, Montalembert, etc., etc. Ces hommes-là, étaient-ils des sectaires? Et ce n'est pas moi qui ai comparé le premier l'œuvre de Louis Veuillot à celle du patriarche de Ferney, c'est un évêque, lequel écrivait le 8 septembre 1853 : « Le fanatisme de l'*Univers* a fait plus de mal à la religion que celui de Voltaire » (cité par le P. Lecanuet dans son *Montalembert*).

On peut n'être pas de cet avis, mais enfin je ne sache point que l'autorité infaillible ait mis la chose hors de toute discussion.

Votre collaborateur croit savoir que je n'aurais pas osé écrire dans

un journal français l'article du *Journal de Genève* qu'il juge à ce point « scandaleux ». C'est bien mal me connaître. Je le prie de bien vouloir jeter un coup d'œil sur le sommaire des tout prochains numéros de la *Revue de Paris* ou de la *Petite Revue*. Il lui sera facile ensuite de vérifier que je ne suis pas aussi timide qu'il le croit. D'ailleurs j'ai donné à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, le 19 novembre dernier, c'est-à-dire à la veille même de la « scandaleuse apothéose » de Montmartre, une conférence sur Louis Veuillot, dont l'*Univers* a longuement parlé. Elle sera publiée. Je me ferai un plaisir d'en offrir un exemplaire à M. Romain pour l'édifier tout à fait.

M. Romain semble laisser entendre que j'ai eu à souffrir de l'esprit d'autrui. Je ne sais à quoi il fait allusion, et je ne suppose d'ailleurs pas qu'il puisse se flatter que son article ajoute à l'hypothétique souffrance qu'il m'impute.

Je le remercie des explications par lesquelles il confirme que Louis Veuillot, au temps de son libéralisme, « émargeait assez régulièrement aux fonds secrets du ministère de l'Intérieur ». Je ne vois d'ailleurs pas que ces explications changent la nature de cet émargement, pas plus que ne l'a pu changer la façon plaisante dont Louis Veuillot en a raconté l'histoire. D'ailleurs, je me suis contenté de signaler le fait. Je ne l'ai pas commenté. Mais on ne me fera pas dire qu'il constitue pour Louis Veuillot ni une preuve de désintéressement, ni un titre de gloire.

Et M. Romain de me renvoyer ainsi la balle : « Nous nous garderons bien d'insinuer qu'il (M. de Narfon) a touché ailleurs qu'à la caisse de ses journaux, même quand il s'inspirait chez Aristide Briand, l'homme de la Séparation. »

Votre collaborateur a joliment raison *de ne pas insinuer cela*. Si, ayant l'honneur de tenir une plume, j'émargeais aux fonds secrets, je n'attendrais pas, je vous prie de le croire, d'avoir touché dix fois pour me mépriser moi-même profondément. Je suis bien tranquille : aucun ministre ne sera jamais assez peu physionomiste pour tenter de me corrompre, à supposer qu'il en eût l'envie.

Mais M. Romain, s'il a raison *de ne pas insinuer* que je touche ailleurs qu'à la caisse de mes journaux, a tort d'affirmer ensuite que je me suis *inspiré* chez M. Briand. Je n'ai reçu de M. Briand, à aucune époque, d'inspiration d'aucune sorte. Ni lui ni aucun de ses prédécesseurs ou successeurs ne m'ont, dans aucun cas, ni rien inspiré ni rien demandé. J'ajoute qu'une fois, une seule fois, non pas un ministre,

mais un haut fonctionnaire, a cru pouvoir, en me fournissant une « primeur » très intéressante, me suggérer le sens dans lequel il lui aurait plu de me la voir utiliser. Je lui répondis que mon opinion différait de la sienne du tout au tout. Et le jour même, j'utilisai son information de manière à lui ôter le désir de m'en donner d'autres.

Je sais, Monsieur le Directeur, à qui j'ai l'honneur d'adresser cette lettre, et qu'il serait donc superflu d'invoquer en cette occasion le droit légal de réponse ouvert à mon profit par l'article de M. Romain, inséré dans le *Soleil* du 12 décembre. Je m'en remets à votre esprit de justice et à votre haute courtoisie, et je vous prie de bien vouloir agréer l'hommage de mes sentiments respectueux et très dévoués.

Julien DE NARFON.

Le *Soleil* inséra cette lettre. M. Louis Romain la fit précéder de ces quelques lignes :

J'étais bien sûr que M. Julien de Narfon ne laisserait pas mon article sans réponse. A défaut d'arguments, il a le talent de contraindre ses adversaires au silence en leur imposant, au nom de la loi, son inépuisable prose. Cela va très bien dans un journal à court de copie ; mais ce n'est point le cas du *Soleil.*

Enfin, voici telle quelle la lettre du rédacteur du *Journal de Genève*, qui aggrave son article scandaleux. M. de Narfon aurait bien fait de ne pas l'adresser à M. Arthur Loth, disciple et ami de Louis Veuillot.

Et M. Romain commenta ensuite la dite lettre comme suit :

M. Julien de Narfon a raison de penser que je ne l'accuse pas de sectarisme pour avoir seulement un autre avis que le mien sur l'œuvre du grand Veuillot. C'est toute son attitude qui fait de lui un sectaire libéral. Si je devais le juger d'après son article du *Journal de Genève*, j'écrirais clairement, comme j'en ai l'habitude (ici M. Romain se flatte) : M. de Narfon a commis une vilenie.

Dans l'ardeur du combat, Louis Veuillot s'est fait des ennemis, comme tous les bons soldats des saintes causes. Mais aujourd'hui, le grandes querelles sont apaisées et les héritiers des adversaires libéraux du maître sont les premiers à lui rendre hommage.

Il est au moins de mauvais goût de ressusciter des blâmes vieillis est maintenant sans portée. On pourrait, d'ailleurs, leur opposer

d'enthousiastes éloges contemporains, l'adhésion d'une partie importante de l'épiscopat et du clergé.

M. de Narfon maintient son odieuse calomnie contre le désintéressement de Louis Veuillot. A peine essaie-t-il de l'atténuer en déclarant qu'il s'est contenté de signaler le fait sans commentaires.

Le *Siècle*, qui aime la bonne compagnie, suit M. de Narfon. Il faut en finir avec cette sotte histoire. Encore un coup, Louis Veuillot n'a jamais vendu sa plume, même au temps de son libéralisme de mode. Guizot, dont il était le secrétaire, tint à lui conserver une situation quand il passa au pouvoir. C'est comme attaché à la personne du ministre qu'il émargea dix fois aux fonds secrets, et non comme rédacteur de l'*Univers*, où il tenait alors une place modeste.

Dès que Veuillot entra sérieusement dans la lice, il abandonna les honoraires bénévoles d'une fonction qu'il ne tenait aucunement à remplir et dont il plaisanta.

Je crois sans peine que M. de Narfon se mépriserait profondément lui-même s'il émargeait aux fonds secrets pour les services qu'il rend aux ennemis de l'Eglise. Mais ce qui m'étonne, c'est qu'une âme si noble ose se contempler après avoir essayé d'avilir, chez les Genevois, une de nos plus belles gloires catholiques et françaises. Et c'est vraiment un excès d'inconscience que de se vanter de salir aussi Louis Veuillot dans notre pays.

Une pareille besogne peut convenir à des libres penseurs; mais M. de Narfon prétend être un catholique sincère et dévoué à l'Eglise. S'il l'était vraiment, il se serait tu.

L'adhésion de tout l'épiscopat français aux fêtes du Centenaire ; le magnifique bref de Sa Sainteté Pie X au neveu du grand polémiste ; l'élan presque unanime des catholiques; tout lui conseillait le silence ou du moins une prudente réserve, comme celle dont il fit preuve dans le *Figaro*.

Le titre seul de son article : *La scandaleuse apothéose*, constituait un défi que le nouveau *Soleil* avait le devoir de relever.

Louis Romain.

Je répliquai par une nouvelle lettre que le *Soleil* refusa d'insérer parce qu'elle contenait « des grossièretés et des injures ». On appréciera la moralité de cette échappatoire, après ce qu'on vient de lire. La lettre refusée ne contenait, il

va sans dire, ni grossièretés ni injures, mais peut-être certaines réflexions un peu vives auxquelles on pouvait attribuer un caractère blessant qui suffît, d'après notre législation sur la presse, à justifier le refus d'insertion. J'envoyai donc, non plus au directeur, mais au gérant du *Soleil*, un texte nouveau, d'où ces réflexions un peu vives avaient été éliminées. Voici :

Paris, 26 décembre.

8, rue Henri-Monnier.

MONSIEUR LE GÉRANT DU *Soleil*,

Vous avez refusé d'insérer ma lettre du 18 décembre parce qu'elle contient, disiez-vous, des « injures » et des « grossièretés ». C'est là une fin de non-recevoir que je ne puis évidemment pas discuter dans vos colonnes. Je me bornerai donc à vous prier et au besoin à vous requérir de publier cette lettre-ci où vous ne trouverez rien qui vous permette d'invoquer contre moi l'article 13 de la loi sur la presse. Ma collaboration occasionnelle au *Soleil* en sera certainement moins intéressante pour vos lecteurs ; tant pis.

Votre collaborateur, M. Romain, me reproche d'avoir adressé ma lettre du 13 décembre à M. Arthur Loth. J'ai ainsi fait parce que M. Arthur Loth, étant directeur du *Soleil*, a donc la responsabilité morale sinon légale des articles qui y sont insérés.

M. Romain prétend que j'ai imposé au *Soleil* la publication de cette même lettre « au nom de la loi ». Or, j'y ai nettement spécifié, au contraire, que je n'en réclamais pas l'insertion au nom de mon droit légal et que je m'en remettais à l'esprit de justice et à la haute courtoisie de son destinataire.

M. Romain se plaint que je le réduise au silence en prenant la liberté de lui répondre dans son propre journal. Or, il récidive. Donc, je ne l'ai pas réduit au silence.

M. Romain trouve ma prose vide d'arguments. C'est affaire d'appréciation. Mais il me sera peut-être permis de lui rappeler que j'ai invoqué à l'appui de mon opinion des témoignages épiscopaux dont un journal catholique devrait, me semble-t-il, faire plus de cas. Probant ou non, je lui ai servi là un argument... d'autorité. Les arguments d'autorité ne sont-ils pas des arguments ?

M. Romain prétend que j'atténue la « calommie » dont je m'étais rendu coupable contre Louis Veuillot (l'histoire des fonds secrets). Je n'avais pas calomnié. J'avais cité, sans le commenter, un fait que je maintiens et que M. Romain a d'ailleurs, en l'expliquant, pleinement confirmé. Je n'avais donc rien à atténuer, et je n'ai rien atténué. J'ai mis au point, pour autant qu'il me convenait, le commentaire de M. Romain.

Enfin, il m'est impossible de voir sans quelque étonnement que M. Romain me reproche maintenant comme un « excès d'inconscience » d'avouer sans embarras ce que précédemment il croyait pouvoir affirmer que je n'eusse pas osé faire. D'où il appert qu'à supposer que la prose de M. Romain — à la différence de la mienne — ne manque pas d'arguments, il faut reconnaître à tout le moins que ses arguments manquent de logique.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Julien DE NARFON.

Réponse de M. Louis Romain :

1° M. de Narfon sait très bien que M. Oscar Havard est aussi directeur du *Soleil*, puisqu'il lui écrivit en substance, le lendemain du jour où il adressait sa réponse à M. Loth : « Vous êtes directeur; je compte sur vous pour que ma lettre ne soit pas retardée. » Donc M. de Narfon pouvait se priver d'une inconvenance.

2° M. de Narfon n'a pas imposé sa réponse au *Soleil* « au nom de la loi », tout en laissant entendre qu'il le ferait si cela était nécessaire. Mais il ne s'agissait pas seulement de qualifier l'acte présent, je parlais d'une habitude que plusieurs d'entre nous ont expérimentée ailleurs.

Nous avons vu M. de Narfon contraindre un journal d'insérer à peu près une douzaine de réponses, toutes aussi fortes et nécessaires que celle d'aujourd'hui.

Ce n'est pourtant pas à l'organe qui lui donne contre son gré une hospitalité dont il abuse, à lui laisser le dernier mot. Pour que M. de Narfon se taise, il faut néanmoins en arriver là, et je serai sans doute obligé de ne répondre qu'un mot à la prochaine épître du « scandalisé », pour qu'il ne puisse nous contraindre à en insérer que deux et terminer ainsi le débat qu'il a soulevé par son article inqualifiable.

3° M. de Narfon a invoqué quelques témoignages épiscopaux contemporains de Louis.

Nous pourrions en invoquer des douzaines absolument opposés. Et puisqu'il lui plaît de s'appuyer sur des arguments d'autorité, rappelons-lui le magnifique bref de Sa Sainteté Pie X, qui consacre la vaillance de l'intrépide soldat de l'Eglise que déteste tout naturellement le rédacteur libéral du *Journal de Genève*. Rappelons-lui que tout l'épiscopat français a participé à la souscription pour le monument du plus grand journaliste.

Et prétendrait-il ignorer que quinze évêques ont assisté aux fêtes du Centenaire et que l'un des plus éloquents a prononcé un admirable panégyrique du maître ? Non, évidemment, puisque c'est tout cela qui constitue la « scandaleuse apothéose ».

Quant à l'histoire des fonds secrets, nous avons publié, hier matin, une lettre de Louis Veuillot, qui doit faire regretter aujourd'hui à M. de Narfon de nous avoir envoyé cette dernière épître. Que n'a-t-il réfléchi un jour de plus ? Le silence lui convenait si bien.

Louis Romain.

Voici cette lettre de Louis Veuillot. Elle porte la date du 15 février 1849 et est adressée au rédacteur en chef de la *Liberté de penser* :

Monsieur,

Vous commencez un compte rendu de l'ouvrage intitulé *Les Libres Penseurs*, en m'appelant *ex-pensionnaire des fonds secrets*, et vous renvoyez le lecteur à la *Revue rétrospective*, pages 442 et suivantes. J'ai puisé trop de renseignements sur *Les Libres Penseurs* dans la *Liberté de penser*, pour vous contester le droit d'aller chercher des arguments contre moi dans les archives de M. Taschereau. Le fait est exact ; la façon dont vous l'annoncez et le parti que vous voulez en tirer sont une calomnie. *Pensionnaire des fonds secrets*, cela signifie quelqu'un qui reçoit un salaire honteux pour des services inavouables, et, certainement, vous l'entendez ainsi. Vous me forcez de vous adresser une explication dont je n'ai pas cru nécessaire d'honorer l'entreprise de M. Taschereau.

En 1840, j'étais sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur. Après la formation du ministère du 29 octobre, je fus tiré de mon

bureau et attaché au cabinet du ministre, pour dépouiller la correspondance des préfets et rédiger une partie des lettres qu'il fallait répondre à la foule des solliciteurs. Comme je ne touchais plus mon traitement de sous-chef, et qu'il n'y avait pas de fonds affectés à mon nouvel emploi, j'étais payé, ainsi que beaucoup d'autres employés très honorables, sur les fonds secrets. Je m'inquiétais peu, je l'avoue, que mon salaire fût occulte, mes services ne l'étant point.

Je gardai cette position deux ans, sur lesquels je passai six mois en Algérie, chargé d'une mission auprès du gouverneur général.

Au commencement de 1843, la querelle devint plus vive entre les catholiques et l'Université. Je m'interrogeai sur mon devoir. Je ne me sentis point la vertu de ces philosophes qui se partagent à tous les drapeaux, ayant ici leurs sympathies et là-bas leur cuisine. Il me parut que ma place était au milieu de mes amis et de mes frères. En conséquence, sans réprimande ni avis de personne, sans demander ni recevoir aucune indemnité, je me démis à la fois de mes fonctions au cabinet et de mon titre de sous-chef, et je me consacrai exclusivement à la rédaction de l'*Univers*, où les ouvriers manquaient un peu. J'y entrai non pour attaquer le gouvernement et les ministres que j'avais servis, mais pour défendre contre eux et surtout, Monsieur, contre vos amis, la liberté religieuse.

Depuis cette époque (avril 1843), je n'ai eu aucune relation d'aucune espèce avec aucun ministre ou fonctionnaire du gouvernement, sauf en 1844, avec M. le procureur général Hébert, qui me fit condamner à la prison et à l'amende pour le plus grand bien de l'Université. En vertu de cet arrêt, j'ai restitué à l'Etat ce que j'en avais reçu.

Voilà, Monsieur, comment je suis *ex-pensionnaire des fonds secrets*. Je compte que vous voudrez bien en informer vos lecteurs, et je vous prie d'agréer mes salutations.

Louis Veuillot,
*Rédacteur en chef de l'*Univers.

Et voici ma lettre du 29 décembre au gérant du *Soleil*, lettre qui a clôt le débat :

Monsieur le Gérant du *Soleil*,

Je vous prie, et au besoin je vous requiers, en vertu de la loi sur la presse, d'insérer la réponse que voici aux commentaires dont

M. Louis Romain a fait suivre, dans votre numéro du 28 décembre, ma lettre du 26.

Ad primum : Je sais, en effet, que M. Oscar Havard est aussi directeur du *Soleil*. Si je me suis adressé à M. Arthur Loth de préférence, c'est que le nom de M. Arthur Loth figure avant celui de M. Oscar Havard dans votre manchette, et que, par ailleurs, je n'avais aucune raison de supposer celui-ci moins attaché que celui-là à la mémoire de Louis Veuillot.

Ad secundum : Il est bien certain que si le *Soleil* n'avait pas inséré de bonne grâce ma première réponse, j'aurais invoqué mon droit légal. Mais cette hypothèse ne s'est même pas présentée à mon esprit. Comment aurais-je « laissé entendre » une chose à laquelle je ne pensais point?

D'autre part, M. Louis Romain peut penser ce qu'il voudra de la force et de la nécessité de mes lettres, mais il n'en est pas juge; pareillement, je pense ce que je veux de la force et de la nécessité des articles où il lui plaît de me mettre en cause, mais il est tout à fait libre de penser là-dessus autrement que moi, et je ne doute pas qu'il n'use de cette liberté.

Je laisserai volontiers à M. Louis Romain le dernier mot, à la condition que ce dernier mot ne nécessite de ma part — à mon jugement, pas au sien — aucune réponse.

Ad tertium : Je n'ai jamais prétendu que l'on ne pût invoquer, sur l'apologétique de Louis Veuillot, maints témoignages épiscopaux contraires à ceux que j'ai cités. Je me suis référé plutôt à ceux dont je pouvais appuyer mon opinion personnelle. Quoi de plus naturel! Loin de moi la pensée que ces témoignages contraires, notamment celui de S. S. Pie X, ne constituent pas, eux aussi, des arguments d'autorité. Mais même le bref du Souverain Pontife régnant, pour vénérable qu'il soit, comme tout document qui émane du chef de l'Eglise, ne dépasse pas la portée d'un témoignage humain. C'est une appréciation, ce n'est pas une définition dogmatique; ce n'est même pas un enseignement doctrinal, et je n'y vois rien qui soit propre à dirimer la controverse.

Quant à la présence de quinze évêques aux fêtes du Centenaire, je ne vois pas pourquoi elle prouverait plus en faveur de l'apologétique de Louis Veuillot que l'absence de soixante-quinze évêques aux mêmes fêtes ne prouve contre cette apologétique.

Et enfin, en ce qui concerne la question des fonds secrets, quelle

espèce de gêne M. Louis Romain veut-il que me cause la lettre de Louis Veuillot publiée dans le numéro du 27 décembre du *Soleil*, puisqu'elle ne dément pas le fait que je me suis contenté d'affirmer et qu'au contraire elle le confirme ? C'est M. Louis Romain qui en devrait être gêné, car elle contredit sur un point essentiel l'explication qu'il lui a plu de donner de ce fait. « Louis Veuillot n'avait pas le temps d'aller au Ministère », a-t-il écrit le 12 décembre. Il ajoutait : « Comme beaucoup d'attachés de nos jours. » Qu'en conclure, sinon qu'il émargeait à un titre qui ne répondait à aucune fonction ? Au contraire, Louis Veuillot s'exprime ainsi : « Après la formation du ministère du 29 octobre, je fus tiré de mon bureau et attaché au cabinet du ministre pour dépouiller la correspondance des préfets, etc., etc. ; je m'inquiétai peu que mon salaire fût occulte, mes services ne l'étant point. » A la bonne heure ! Pour sa gloire, j'aime mieux cela.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Julien de Narfon.



De l'*Univers* maintenant et de Mgr Delmont qui ne s'est pas fait faute de plagier son confrère M. l'abbé Thuélen, comme on en jugera en confrontant l'article suivant — du 28 décembre — avec celui qui avait paru le 12 dans le *Soleil* (*cf.* page 71).

“ Scandaleuse apothéose ” ?

Il faut être M. de Narfon pour avoir l'audace d'intituler un article sur le Centenaire de Louis Veuillot : « *La Scandaleuse apothéose* ».

C'est dans le *Journal de Genève*, suisse et huguenot, qu'a paru cette attaque insultante à la gloire aussi catholique que française de Louis Veuillot.

« Donc, écrit M. de Narfon, on vient de célébrer en grande pompe, en la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, où le Cardinal Richard *permit* il y a quelques années de placer dans une chapelle le buste du *célèbre pamphlétaire*, le Centenaire de Louis Veuillot. »

Ainsi, c'est déjà trop, aux yeux de notre redresseur mal appris des prétendus torts de l'Episcopat français, que le bon et saint cardinal

Richard ait laissé la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre s'enrichir d'un buste de Louis Veuillot, qui a tant travaillé pour faire « comprendre, dit Sa Sainteté Pie X, *que la force des sociétés est dans la reconnaissance pleine et entière de la royauté sociale de Notre-Seigneur* ».

Louis Veuillot n'est qu'un « célèbre pamphlétaire », d'après M. de Narfon, qui « prête impertinemment ses qualités aux autres » : parce qu'il a commis, dans ses livres, *Vers l'Eglise libre*, *la Séparation des Eglises et de l'Etat* et dans beaucoup de ses articles soi-disant « religieux » toute une série de « pamphlets » contre le Pape, les cardinaux de Cabrières, Coullié, Luçon, Andrieu, contre NN. SS. Sevin, Monestès et bien d'autres, il lui plaît de ne saluer en Louis Veuillot qu'un « pamphlétaire », un peu plus « célèbre » seulement que M. de Narfon.

Seraient-ce donc des « pamphlets » que les *Pèlerinages de Suisse*, *Rome et Lorette*, *Pierre Saintive*, *L'Honnête Femme*, *Corbin et d'Aubécourt*, *Le droit du seigneur au moyen âge*, *Çà et là*, *Historiettes et Fantaisies*, le *Parfum de Rome*, la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, *Sainte Germaine Cousin*, et surtout ces neuf ou dix volumes déjà parus, la *Correspondance* de Louis Veuillot, tour à tour délicate et charmante, tendre et spirituelle, familière et élevée, simple et profonde, qui, du premier coup, s'est placée dans l'ordre littéraire à côté de la *Correspondance* de Mme de Sévigné et de Voltaire ?

Que voulez-vous? Dans tous ces ouvrages et dans les vingt-deux volumes de *Mélanges* qui, avec les *Libres penseurs*, les *Odeurs de Paris*, les *Couleuvres* constituent une apologétique, au jour le jour animée et vibrante, de la religion catholique, de l'Eglise et du Pape, M. de Narfon n'a voulu voir que des « pamphlets » un peu plus reluisants que ceux que distilla sa plume enfiellée.

Il continue en ces termes :

« Je n'aurais vu pour ma part aucun inconvénient à ce que l'on érigeât sur une place publique la statue de cet écrivain qui fut assurément un grand écrivain, de ce journaliste qui fut sans doute le plus grand journaliste de son temps. Il m'aurait plu même de voir inaugurer cette statue par le président de la République (M. Poincaré honore les lettres et la presse), avec discours de MM. Urbain Gohier et Camille Pelletan (journalistes de grande valeur), puisque Henri Rochefort, qui a dit de Louis Veuillot : « C'est notre maître à tous », n'était plus là pour prononcer le plus autorisé des panégyriques. »

Voyez-vous notre République athée et sectaire élevant sur « une place publique » une statue au vaillant soldat de l'Eglise et de Dieu que fut Louis Veuillot !

Décidément, M. de Narfon abuse de la permission de faire de ridicules hypothèses.

*
* *

C'est pour en venir à la « rosserie » suivante :

« Mais que l'apothéose dont il s'agit ait eu pour cadre une église, *voilà ce qui est proprement scandaleux*, parce que ce ne sont pas les vertus privées, très réelles, de Louis Veuillot, que l'on se proposait d'exalter, mais son œuvre publique que l'on voulait glorifier. Or, cette œuvre-là, si pures et si droites que l'on suppose les intentions de son auteur, a été néfaste à la religion. »

Ainsi donc, d'après le pamphlétaire du *Journal de Genève*, ce serait proprement un « scandale » qu'auraient sur la conscience le cardinal archevêque de Paris, les trois archevêques d'Auch, de Bourges et de Sens, les douze autres évêques qui, le 25 novembre, étaient au Centenaire de Louis Veuillot, dans la basilique de Montmartre, les cardinaux de Cabrières et Andrieu, qui se sont excusés de ne pouvoir y assister, tant de prêtres et d'excellents catholiques de l'Académie et d'ailleurs, qui ont pris part à cette solennité, aussi religieuse que française ?

Il ne dit pas, mais sans doute il le pense, que c'est aussi un « scandale » qu'il faut voir dans le magnifique Bref de Sa Sainteté Pie X, où il glorifie Louis Veuillot, non seulement pour « *les dons précieux qui font l'écrivain, l'artiste et le penseur de génie* », mais encore, et surtout, pour sa *plume qui était à la fois un glaive tranchant et un lumineux flambeau*, pour « son zèle d'apôtre » avec lequel « *pendant près d'un demi-siècle il a projeté, sur les événements qui se sont succédé dans le monde, la pure lumière de la doctrine catholique et poursuivi sans trève ni merci l'erreur qui s'étale au grand jour et l'erreur qui serpente dans l'ombre* ».

Oh ! que le voilà bien vengé, notre grand polémiste Louis Veuillot, des basses et viles accusations d'un onctueux modernisant qui voudrait le faire passer pour un « pamphlétaire néfaste à la religion » !

« L'esprit de Louis Veuillot, dit-il encore, et pour tout dire d'un mot sa manière de défendre l'Eglise, *ont contribué*, au XIXe siècle, *plus*

que n'avait fait au siècle précédent l'*ironie de Voltaire*, à éloigner des croyances religieuses les sceptiques, les hésitants, à leur en inspirer même l'horreur. « Je ne lis jamais l'*Univers* (c'est-à-dire Louis Veuillot), parce que je veux rester chrétien », disait, sous le second Empire, Lefebvre-Pontalis, à un de ses amis. « Et moi, répondait cet ami, comme je ne veux pas devenir chrétien, je lis l'*Univers* tous les jours. »

Et M. de Narfon cite perfidement tels textes de Mgr Guibert et de Mgr Sibour, pour essayer de justifier son jugement haineux sur le rôle « néfaste » de Louis Veuillot.

Mais Emile Ollivier, qui, certes, n'est pas suspect d'intransigeance dans son libéralisme souvent attaqué par Louis Veuillot, répondait à l'avance à ces perfides calomnies, quand il écrivait :

« Quoi qu'on en ait dit, l'éclat, l'audace, la puissance, la supériorité, la persévérance de la polémique de M. Louis Veuillot ont été, d'une manière continue, plus utiles à l'Eglise que n'ont pu lui être nuisibles, à certains moments, l'exagération des thèses et la cruauté des attaques personnelles. Il a à défendre la liberté des catholiques sous toutes les formes, et contre tous les pouvoirs. Dans chacune des batailles célèbres livrées pour cette cause, il est auprès du chef comme le héraut qui porte l'enseigne : auprès de M. de Montalembert et du P. Lacordaire pour la liberté d'enseignement ; de dom Guéranger pour la liturgie romaine et l'Immaculée Conception ; auprès des Jésuites et de Mgr Pie pour l'infaillibilité ; auprès de Mgr Dupanloup pour le pouvoir temporel ; auprès de Pie IX toujours, partout et pour tout. »



M. de Narfon, dont rien n'arrête l'audace, insinue que le cardinal Amette n'a apporté qu'à *contre-cœur* — qu'en sait M. de Narfon, et qui l'autorise à interpréter de la sorte les sentiments de l'éminent prélat ? — n'a apporté qu'à *contre-cœur* « l'éclat de sa pourpre » à la « scandaleuse apothéose » de Louis Veuillot.

Voici le coup de griffe à Mgr Touchet, qui, lui, « a voulu apporter (à la cérémonie de Montmartre) l'éclat de sa parole » :

« Mais, il y a un peu plus de soixante ans, Louis Veuillot *entreprenait contre un autre évêque d'Orléans*, celui que l'histoire appelle encore l'évêque d'Orléans, *la plus irrespectueuse et la plus violente*

des campagnes de presse, et Mgr Dupanloup interdisait dans son diocèse l'*Univers* comme le devait faire un peu plus tard dans le sien Mgr Sibour. »

Pardon, Monsieur le rédacteur huguenot du *Journal de Genève* : ce n'est pas Louis Veuillot qui « a entrepris » la campagne contre l'évêque d'Orléans. Celui-ci a bien eu l'initiative de la lutte. Il n'était encore que l'abbé Dupanloup, en 1844, 1845, 1846, lorsqu'il voulait avec Montalembert, Lenormant, Lacordaire et de Ravignan, faire régir l'*Univers* par un comité de cinq membres et lui imposer un rédacteur autre que Louis Veuillot, qui n'avait pas alors d'autre gagne-pain. Le journaliste écrivait, le 25 janvier 1845 :

« Comment contenter à la fois M. Lacordaire, un démocrate ; M. de Montalembert, dynastique avec beaucoup d'absences ; MM. Dupanloup et de Ravignan, légitimistes ; M. Lenormant, doctrinaire et guizotin ? »

Louis Veuillot alla, avec M. Taconet, trouver Mgr Affre. « Il était mal informé, dit-il; nous le mîmes au courant et le projet de M. Dupanloup ne l'étonna pas médiocrement. Il nous déclara que jamais il ne consentirait à voir un de ses vicaires généraux à la tête d'un journal quelconque, s'excusa de nous avoir fait de la peine, fut très bon enfin, selon sa coutume. »

M. de Narfon se garde bien de souffler un mot de tout cela, comme aussi de dire que c'est Pie IX qui, par l'Encyclique *Inter multiplices*, défendit, en 1853, Louis Veuillot contre Mgr Sibour, contre Mgr Dupanloup et « *demanda avec instance à tous les évêques de favoriser de toute leur bienveillance et de toute leur prédilection les hommes qui, dominés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des journaux, pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue* ».



« Et Mgr Touchet, continue M. de Narfon, a loué longuement la belle intransigeance et le *désintéressement* de Louis Veuillot, mais il a omis de parler du *libéralisme initial* de ce grand serviteur de l'Eglise, je parle du libéralisme dont il faisait étalage à l'*Univers* même, à une époque où il émargeait assez régulièrement *aux fonds secrets* du ministère de l'Intérieur. Il y a émargé dix fois, à raison de 500 francs chaque fois, du 30 octobre 1840 au 3 avril 1843. (Voir aux archives nationales

la *Revue rétrospective*, Paris, Paulin, 60, rue Richelieu, p. 443, 452, 454, 455, 456, 457, 458, 460.)

« J'ignore si les versements continuèrent après 1843. Le libéralisme de Louis Veuillot continua pendant quelque temps encore. »

Certes, Louis Veuillot, avant sa conversion, en 1838, avait donné dans le « libéralisme ». « Hélas ! oui, écrivait-il, j'ai été libéral, j'ai été doctrinaire. Je ne saurais vous dire tout ce que j'ai été. *Mais maintenant* (après ma conversion), *je ne saurais vous dire tout ce que je ne suis pas.* » Et il n'était plus « libéral » dès 1843, avant même d'être rédacteur en chef de l'*Univers*, alors qu'il se plaignait amèrement que M. S... déshonorait le journal par son « ministérialisme », émargeant aux fonds secrets.

Quant à ses émargements personnels, Louis Veuillot en a raconté plaisamment l'histoire, à son retour d'Afrique, où il avait été, en 1841, secrétaire du futur maréchal Bugeaud : « J'ai été, écrit-il, j'ai été sous-chef de bureau durant six mois, dont j'en ai passé quatre à ne pas savoir où était mon bureau et le reste à lire Mme de Sévigné. »

Puis, Guizot en avait fait un attaché de cabinet à titre privé. Comme il n'y avait pas de crédit pour la fonction, le ministre payait avec les fonds secrets. Louis Veuillot, bien qu'il ne fût encore que simple collaborateur à l'*Univers*, n'avait pas le temps d'aller au Ministère, comme beaucoup d'attachés de nos jours. Et cela le faisait rire longtemps après !...

Que M. de Narfon se rassure : dès 1843, tout était fini.

Sous l'Empire, Louis Veuillot refusa d'abord la croix d'honneur que Napoléon III lui-même lui fit offrir, puis une place de conseiller d'Etat, qu'il lui proposait indirectement comme compensation de la suppression de l'*Univers*.

Il refusa 5.000 francs que lui offrit alors gracieusement Pie IX. Il ne voulut être « rien, pas même académicien ».

Mgr Touchet a donc eu raison, en dépit du détracteur Julien de Narfon, de ne pas parler du « libéralisme » de Louis Veuillot, qui ne s'est pas « continué, ni surtout étalé après 1843 ». Il a eu raison de rendre un éclatant hommage à la lutte du grand polémiste contre le libéralisme, qui fut « sa bête noire », comme aussi au « désintéressement » absolu de celui dont il disait : « Il ne fut ni avare, ni luxurieux, ni ambitieux. Qu'il soit imité ! »

Mgr Touchet n'était en cela que l'écho de S. S. Pie X, écrivant de notre « grand serviteur de l'Eglise, qui lutta pour elle sans *trêve ni*

merci » : « Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait avec un désintéressement complet, ne cédant jamais aux séductions, aux louanges, aux promesses, bravant l'impopularité, les intrigues, les antipathies, les accusations calomnieuses de ses adversaires, parfois la désapprobation même de ses compagnons d'armes, « heureux d'avoir été trouvé digne de souffrir des affronts pour le Nom de Jésus. »

Cet oracle est plus sûr que celui de Narfon.

Th. DELMONT.

J'eus la patience de répondre à cela par la lettre suivante, du 29 décembre, que l'*Univers* inséra le 1er janvier 1914 :

MONSIEUR LE GÉRANT DU JOURNAL L'*Univers*,

Je vous prie, en vertu de la loi sur la presse, de bien vouloir insérer la réponse suivante à l'article que M. Th. Delmont m'a consacré dans votre numéro du 28 décembre, ou plutôt à certaines allégations inexactes contenues dans cet article.

1° M. Delmont prétend que, d'après moi, « Louis Veuillot n'est qu'un célèbre pamphlétaire ». Je n'ai jamais ni écrit ni pensé cela. Pamphlétaire, oui ; rien qu'un pamphlétaire, assurément non. Je pense et j'ai écrit et j'ai dit que Louis Veuillot est l'un de nos plus grands écrivains et le plus grand de nos journalistes. J'ai rendu aussi un plein hommage (dans une conférence dont l'*Univers* m'a fait l'agréable surprise de donner un compte rendu presque bienveillant au moins par comparaison) aux vertus privées et à l'absolue sincérité religieuse de Louis Veuillot.

2° M. Delmont parle de pamphlets que j'aurais publiés moi-même contre les cardinaux de Cabrières et Coullié. Ce serait donc sans m'en apercevoir, car il n'y a pas d'hommes vivants ou morts que je respecte davantage. Peut-être M. Delmont a-t-il voulu dire que je ne suis pas en toutes choses pleinement d'accord avec eux et que j'ai pris la liberté de m'en expliquer — c'est possible ; ou que je ne les ai pas loués, exaltés autant que selon lui ils méritent de l'être. J'ai dit et écrit d'eux, chaque fois que l'occasion m'en a été donnée, tout le bien que j'en pensais. Ce n'est pas là besogne de pamphlétaire.

Ai-je commis quelque pamphlet contre d'autres prélats, ainsi que m'en accuse aussi M. Delmont ? Je ne le crois pas. J'ai usé vis-à-vis d'eux de mon droit de critique, et voilà tout.

3° M. Delmont s'imagine que je suis huguenot. C'est une erreur.

J'appartiens, non seulement par mon baptême, mais d'esprit et de cœur, à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et ma foi est aussi intégrale que peut être celle de M. Delmont lui-même, attendu que je crois fermement tout ce qu'enseigne l'Eglise — sinon peut-être tout ce que d'aucuns enseignent dans l'Eglise. Et donc :

4° Je ne suis ni moderniste ni modernisant. J'accepte sans peine ni embarras d'aucune sorte la doctrine de l'Encyclique *Pascendi* et du serment antimoderniste.

5° M. Delmont me reproche comme un trait d'extraordinaire audace d'avoir insinué que le cardinal Amette n'a apporté qu'à contre-cœur l'éclat de sa pourpre à l'apothéose de Louis Veuillot. « Qu'en sait M. de Narfon ? » demande-t-il, et « qui l'autorise à interpréter de la sorte les sentiments de l'éminent prélat » ? Je sais ce que j'en ai dit, et qu'il me paraît fort étonnant que M. Delmont ignore. D'autorisation spéciale de dire là-dessus ce que je savais, je n'en avais point, mais je n'éprouvais pas le besoin d'en avoir, ma documentation ne devant rien à des confidences reçues, explicitement ou même implicitement, *sub sigillo*.

6° En ce qui concerne la question des fonds secrets, M. Delmont explique que Louis Veuillot émargeait comme attaché de cabinet à titre privé. Je n'ai jamais prétendu le contraire. Et, au surplus, je crois que M. Delmont fait tort à Louis Veuillot — un tort que je me suis bien gardé de lui faire — en ajoutant qu'il « n'avait pas le temps d'aller au Ministère comme beaucoup d'attachés de nos jours » et que « cela le faisait rire longtemps après ».

Cela eût-il été si risible? En tout cas, il semble que Louis Veuillot ait eu plus de souci de gagner l'argent qu'il touchait sur les fonds secrets du ministère de l'Intérieur. Une lettre de lui, que j'ignorais quand j'ai écrit mon article du *Journal de Genève*, et qu'on vient de publier, en témoigne. Louis Veuillot s'y exprime ainsi : « Après la formation du ministère du 29 octobre, je fus tiré de mon bureau et attaché au cabinet du ministre pour dépouiller la correspondance des préfets, etc. Je m'inquiétai peu que mon salaire fût occulte, mes services ne l'étant point.»

A la bonne heure! Pour sa gloire, j'aime mieux cela. Mais, d'ailleurs, il me suffit que Louis Veuillot confirme le fait qu'il ait émargé aux fonds secrets, puisque je n'ai rien affirmé de plus. Je laisse volontiers à ses disciples le soin de se mettre d'accord entre eux et avec lui pour l'explication de ce fait.

7° Enfin, M. Delmont me reproche de n'avoir pas dit que Pie IX, par l'Encyclique *Inter multiplices*, défendit, en 1853, Louis Veuillot contre Mgr Sibour, contre Mgr Dupanloup, etc. Eh! l'on ne peut pas tout dire. D'ailleurs, Pie IX s'est expliqué sur l'œuvre de Louis Veuillot ailleurs que dans l'Encyclique *Inter multiplices*. Et notamment, après la guerre, au cours des polémiques sur la question romaine, n'est-ce pas Louis Veuillot et son école qu'il visait lorsqu'il disait : « Il y a un parti qui oublie totalement les lois de la charité; or, sans la charité, on ne peut être vraiment catholique. » (*Cf.* Lecanuet, *L'Eglise de France sous la Troisième République*, t. I[er], p. 164.)

Oserai-je déclarer — je l'oserai puisqu'il est entendu que j'ai toutes les audaces — que je ne trouve pas ce jugement de Pie IX fort différent de mon opinion?

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Julien DE NARFON.

L'*Univers* fit précéder le texte de ma réponse de quelques... pirouettes anonymes, si l'on peut ainsi dire, où ne se reconnaît pas la manière habituelle de Mgr Delmont, mais qui trahit celle de M. Lecigne, directeur du journal, un chanoine d'*Action française* qui a presque autant d'esprit que M. Léon Daudet et d'une qualité à peine un peu plus relevée :

Nous y comptions bien!... Notre pieux ami M. Julien de Narfon nous honore à nouveau de sa collaboration gratuite.

Notre rubrique — *la Lettre pour rire* — ne peut servir ici, car le sujet est trop grave et la lettre est longue. M. de Narfon n'est amusant qu'à la condition d'être court; quand il se permet des longueurs, il rase de près, comme son patron, le Figaro légendaire.

J'ai toujours cru, pour ma part, que la presse catholique avait tort de discuter les opinions de l'individu qui s'appelle Narfon. Est-ce que cela nous regarde? Est-ce que cela a une importance quelconque pour l'Eglise et pour les catholiques de France? Il est si loin de nous et si près... des autres! Croyez-vous que les chrétiens du IV[e] siècle s'attardaient à réfuter les fantaisies religieuses de Julien l'Apostat? L'ancien diacre ou sous-diacre Julien de Narfon n'est qu'une voix du dehors. Il gagne son argent comme il peut; ne lui donnons point le surcroît d'une attention qu'il cherche et ne mérite point.

Son jugement sur Louis Veuillot importe aussi peu que le reste. Tout ce que je demande à M. Julien de Narfon, c'est qu'il n'estime pas trop Louis Veuillot : celui-ci n'a rien fait pour obtenir la louange de celui-là. Et le contraste est si violent entre ces deux hommes qu'il met en belle humeur. Le petit Narfon se hausse sur la pointe des pieds pour atteindre le grand Veuillot, et l'on se souvient de la vieille épigramme :

Car, à vrai dire, on riait aux éclats
De voir ce nain mesurer un Atlas,
Et redoublant ses efforts de pygmée,
Burlesquement roidir ses petits bras,
Pour étouffer si haute renommée.

Là-dessus, je laisse la parole à M. Julien de Narfon. Qu'il monologue à son aise; si personne ne rit, c'est que personne n'écoute.

M. Lecigne est un chanoine gai. Toutefois il n'a pas trouvé assez amusante pour l'insérer la lettre suivante dont je suis obligé de poursuivre l'insertion par voie judiciaire :

Monsieur le Gérant de l'*Univers*,

Riez tant qu'il vous plaira, mais insérez — toujours, bien entendu, en vertu de la loi sur la presse — et ne pensez pas d'ailleurs avoir le monopole de la gaîté.

Croyez-vous, par exemple, que je garde mon sérieux quand le rédacteur anonyme qui a pris dans notre conversation la place de M. Delmont insinue que j'ai besoin de la réclame de l'*Univers*, ou que je la cherche, ou même que je ne la mérite pas ?

J'ignore si mon « patron » — comme dit votre collaborateur anonyme — rasait de près dans l'exercice de sa profession de barbier, mais je sais que dès ce temps, Figaro, en fait d'esprit, donnait plus de leçons qu'il n'en recevait, et qu'il en avait plus à donner qu'à recevoir.

L'anonyme dit que mes opinions n'ont aucune importance, et il n'approuve guère que l'on prenne la peine de les discuter. — Voilà qui n'est pas gentil pour l'*Univers*, lequel s'est toujours occupé de moi beaucoup plus que je n'ai l'habitude de m'occuper de lui. Si ce que j'écris est à ce point négligeable, que ne le négligez-vous? Et si cela ne vous regarde pas, — ainsi que vous le prétendez, — de quoi vous mêlez-vous?

Je ne serais, selon votre anonyme, qu'une « voix du dehors ». — Par rapport à l'*Univers*, ou à la petite Eglise de l'*Univers*, oui bien, et je m'en vante. Par rapport à l'Eglise catholique, non pas. Souffrez que je ne reconnaisse pas à votre collaborateur le pouvoir de m'excommunier.

Il croit me blesser en ajoutant que je gagne mon argent comme je peux. — Mais lui, Seigneur, comment donc gagne-t-il le sien? L'amusant, c'est qu'il ait fait cette réflexion à l'occasion de ma « collaboration gratuite » à l'*Univers*.

Que mon jugement sur Louis Veuillot importe ou n'importe pas, il est ce qu'il est, et qu'il plaise ou non, je ne le modifierai que sur de bonnes raisons.

Votre collaborateur anonyme plaisante agréablement sur le contraste de ma petitesse avec la grandeur de Louis Veuillot. Se croirait-il lui-même exactement à la taille de ce grand homme ? Et au surplus est-il indispensable de valoir Louis Veuillot pour oser parler de lui? Vous ne vous offenserez pas si j'ajoute qu'à ce compte on serait peut-être en droit de s'étonner qu'il fût tant et si souvent question de Louis Veuillot dans son propre journal.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de mes sentiments distingués.

Julien DE NARFON.

C'est fini. Dans cette polémique, il y a bien des choses qui n'offrent pas par elles-mêmes un vif intérêt. J'ai cru devoir cependant en publier le dossier complet, pour plusieurs raisons :

D'abord, si je m'étais contenté de la résumer, on aurait pu croire mon résumé tendancieux, et si j'avais fait des coupures dans les textes de mes contradicteurs, on aurait peut-être soupçonné là quelque application de la règle sommaire ainsi formulée par feu M. Madier de Montjau : « Supprimons ce qui nous gêne. »

Mais on ne risque pas d'être gêné au cours d'une discussion quand on la mène avec une entière loyauté, l'ayant provoquée ou engagée dans l'unique dessein de servir la vérité et par conséquent dans la ferme intention de « se laisser faire par la vérité ».

Et enfin, il ne me déplaît pas de montrer au public comment discutent les disciples de Louis Veuillot et sur quel ton ils le prennent avec leurs contradicteurs. Pas plus d'esprit critique que de bonne foi. Mais de l'insolence, et de l'insolence assez niaise, tant que vous en voudrez. En publiant ce dossier, il me semble que je fais quelque chose d'assez semblable à ce que faisaient les Spartiates quand ils montraient des ilotes ivres à leurs enfants pour détourner ceux-ci de l'ivrognerie.

Julien de Narfon.

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie de la **Petite Revue**, 209, boulevard Saint-Germain. — 13-3-14


MONTALEMBERT & LOUIS VEUILLOT
Julien d[illegible] NARFON